

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle la Vie de La Cité – Accès aux services
publics et ressources internes
Direction Gestion des Assemblées
Affaire suivie par Mme BLOTTIAUX
VB/BB

LENS, le

30 SEP. 2026

Mesdames et Messieurs

les adjoints au maire
les conseillers municipaux délégués
les conseillers municipaux

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de trouver ci-joint le procès-verbal de la réunion du Conseil
Municipal du 24 juin 2026.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Mesdames,
Messieurs et Chers Collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Sylvain ROBERT
Maire de LENS

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====

SEANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2026

=====

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 24 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 17 juin 2026.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE, GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mmes DEGOUVE, DAVID, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes BARBAUT, NION, M. NYCZ, Mme GLEMBA, M. LANNOY, Mmes LAGNIEZ, DUPUIS, MM. COURCOL, BILLEBAULT, LOURDEL, WATTIER, Mmes LAUWERS, ZAVODSKI, MM. PONTHEU, CLAVET, Mme MAY, MM. AUDANT, OZOG.

Etaient excusés :

Mme KAUFMANN ayant donné pouvoir à Mme CORRE, M. OUDJANI ayant donné pouvoir à M. NYCZ, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme ROPERTO ayant donné pouvoir à Mme DEGOUVE, Mme BRAET ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mme PETERSEN ayant donné pouvoir à Mme DUPUIS, Mme ESSAÏDI ayant donné pouvoir à M. COURCOL, M. DE SCHEPPER ayant donné pouvoir à M. OZOG, Mme COROENNE ayant donné pouvoir à M. CLAVET.

Etait absent : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur BILLEBAULT Mickaël, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur ROBERT :

Allez, mes chers collègues, il est 14 h. On a essayé de garder le plus de fraîcheur possible, si on peut parler comme ça, dans cette salle pour cette séance un peu particulière.

Au titre des événements familiaux, nous avons appris hier le décès de Jean-Luc HENNEQUART qui était le président de l'Union de Lens des médailles du travail et nous avons malheureusement également appris ce matin le décès de la maman de Patricia BRAET. Nous avons témoigné à notre collègue bien sûr toutes nos condoléances et c'est ce qui explique, bien évidemment, son absence aujourd'hui. On va commencer par l'appel des membres de ce Conseil, Monsieur GONZALEZ.

Monsieur GONZALEZ :

Merci, Monsieur le Maire.

(Appel des membres par Monsieur GONZALEZ, Directeur Général Adjoint des Services)

Monsieur ROBERT :

Merci, Monsieur GONZALEZ.

Je propose à Monsieur BILLEBAULT d'assurer le secrétariat de séance s'il en est d'accord. Merci.

Y a-t-il des remarques sur les comptes-rendus de nos séances des 7 et 28 avril 2026 ? Pas de demande de vote ? Les comptes-rendus sont donc adoptés.

Je vous rappelle

- que selon l'article 2 de la loi de 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat qui mentionne au titre de la Charte de l'élu local que celui-ci « veille à prévenir ou faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts ; Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote »,

- que ces débats sont enregistrés, donc je vous demande d'être en possession du micro pour pouvoir vous exprimer,

- que préalablement à cette séance, les commissions travaux-aménagement, services à la population et finances se sont réunies les 18 et 19 juin derniers.

A titre exceptionnel peut-être et compte tenu de la configuration de la tenue de cette séance qui avait été décidée et maintenue avant que l'on passe en alerte rouge, je vous propose, si tout le monde en est d'accord, d'essayer d'être le plus concis possible dans les interventions, notamment au regard des conditions matérielles, mais aussi par rapport aux agents qui sont mobilisés pour cette séance, tout en gardant bien évidemment la totalité des prises de parole possibles pour la tenue de ces débats.

QUESTION N° 1

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(Rapporteur : Sylvain ROBERT)

La première délibération porte sur l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Y a-t-il des remarques ? Non ? C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

QUESTION N° 2

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES EN DATE DU 20 MARS 2025 – ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX RECOMMANDATIONS

(Rapporteur : Sylvain ROBERT)

La délibération n° 2 est une délibération dont nous devons prendre acte.

Vous savez qu'après un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, nous devons, dans l'année qui suit, présenter les mesures qui ont été prises par la collectivité pour tenir compte des remarques qui ont été formulées. Nous avons des remarques qui avaient été présentées l'année dernière et sur lesquelles nous sommes engagés sur des actions d'évolution du fonctionnement de la collectivité. Il vous est donc proposé de prendre acte de ce qui vous est présenté en annexe de la délibération.

Pas de remarque ? C'est adopté.

⇒ **Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte des actions entreprises par la ville suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes.**

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 3, c'est Monsieur MAZURE.

QUESTION N° 3

AMENAGEMENT DE LA CITE 12/14 – COMMANDE PUBLIQUE – GROUPE SCOLAIRE JEAN MACE – EXONERATION PARTIELLE DE PENALITES

(Rapporteur : Pierre MAZURE)

Monsieur MAZURE :

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit donc de vous présenter la délibération relative au groupe scolaire Jean MACE et l'exonération partielle de pénalités.

Par une décision en date du 7 juin 2024, la Ville de Lens a conclu avec la société COUGNAUD un contrat portant sur la fourniture et la location de bâtiments modulaires destinés au groupe

scolaire Jean MACE. Lors de l'installation des bâtiments modulaires, la société titulaire n'a pas pu installer les jupes périphériques des bâtiments en raison de l'absence de livraison de son fournisseur, ce qui a occasionné un retard de pose malgré les échanges multiples entre la ville et le titulaire. La réception des jupes s'est faite après un retard de 95 jours ouvrés.

Par ce manquement aggravé par l'absence de solution et de substitution provisoire proposée par le titulaire et conformément à l'article 8.1 du contrat, des pénalités auraient dû être appliquées à hauteur de 11 305,43 €. Le titulaire a forcément contesté cette pénalité et dans un souci de maintenir une relation partenariale constructive - en l'absence d'autres difficultés dans l'exécution du marché et au regard des circonstances particulières ayant perturbé l'intervention - la ville de Lens a accepté de conclure un protocole d'accord transactionnel.

Celui-ci prévoit une réduction de 50 % du montant des pénalités, lequel est ainsi ramené à 5 652,72 €. Cette réduction est accordée sous réserve du respect par le titulaire de l'ensemble des engagements.

Il est donc ainsi demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord transactionnel avec la société COUGNAUD sachant que la commission Finances a émis un avis favorable.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Pas de remarque ? C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

La délibération suivante, la n° 4, c'est toujours Monsieur MAZURE.

QUESTION N° 4

ATTRACTIVITE COMMERCIALE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – MARCHES D'APPROVISIONNEMENT COMMUNAUX ET BRADERIE ANNUELLE – AVENANT N°1

(Rapporteur : Pierre MAZURE)

Monsieur MAZURE :

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une délibération de délégation de service public, concernant toujours les marchés d'approvisionnement communaux et la braderie annuelle, avenant n° 1.

Par délibération en date du 22 septembre 2021, la concession de service public des marchés d'approvisionnement du centre-ville, de la Grande Résidence et de la braderie annuelle pour le placement des commerçants et la perception des droits de place a été confiée à une entreprise, la société SOMAREP.

La durée de cette concession est fixée à 5 ans à compter du 2 novembre 2021. Le contrat arrivant à sa fin, une nouvelle procédure devait être lancée fin 2025. Mais au vu de la jurisprudence du Conseil d'État, notamment pour la Communauté urbaine de Nantes – pour

ceux qui veulent contrôler, c'est une jurisprudence du 25 janvier 2026 - la passation du contrat peut être qualifiée d'irrégulière en raison de la modification après les élections municipales, de la composition de l'organe compétent.

Il vous est donc proposé de prolonger le contrat actuel au-delà du 1er novembre prochain afin de maintenir la continuité du service public et permettre une réflexion constructive qui est en cours sur la rédaction d'un nouveau contrat.

La durée de la prorogation serait du 2 novembre 2026 au 2 mai 2027, soit 182 jours calendaires.

Le montant de la redevance pour cette durée sera bien évidemment calculé proportionnellement au montant annuel de la redevance, qui est - je le rappelle - de 20 000 € hors taxes, soit une part fixe d'un montant de 9 972,60 €. La part variable sera quant à elle calculée sur les résultats d'exploitation repris dans le rapport transmis dans les conditions écrites au contrat. Cet avenant a reçu l'avis favorable de la commission de délégation de service public et de la commission Finances.

Monsieur ROBERT :

Parfait. Pas de remarque ?

Une demande de vote ? (demande de vote de Monsieur CLAVET).

Donc, votes « pour » : 30. Merci

Abstentions : 0.

Votes « contre » 9.

La délibération est adoptée.

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

Pour..... 30

Contre..... 9 (M. Serge DE SCHEPPER, Mme Isabelle COROENNE, Mme Frédérique LAUWERS, Mme Virginie ZAVODSKI, M. Jonathan PONTHEU, M. Bruno CLAVET, Mme Marie MAY, M. Alexis AUDANT et M. Maxime OZOG)

Abstentions..... 0

Monsieur ROBERT :

On poursuit, c'est Monsieur LANNOY pour la délibération n° 5.

QUESTION N° 5

ATTRACTIVITE COMMERCIALE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – MARCHES D'APPROVISIONNEMENT – REVISION DES TARIFS

(Rapporteur : Sébastien LANNOY)

Monsieur LANNOY :

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une délibération sur une délégation de service public : Marchés d'approvisionnement - révision des tarifs.

La ville de Lens a confié l'exploitation des marchés d'approvisionnement à la société SOMAREP dans le cadre du contrat de délégation de service public signé le 11 octobre 2021 avec effet au 1er novembre 2021 pour une durée de 5 ans.

La délibération fixant le montant des droits de place a été prise le 18 juin 2025.

Par courrier en date du 6 novembre 2025, la société SOMAREP a sollicité l'accord de la ville pour que les tarifs des droits de place soient revalorisés, comme mentionné à l'annexe 2 de la convention de gestion.

Cette revalorisation tient compte de l'augmentation constante du coût de la vie et de l'évolution des salaires. Elle prend également en compte les charges supportées par le délégataire.

Après avis favorable de la commission des marchés d'approvisionnement, il vous est proposé d'adopter les nouveaux tarifs repris dans la délibération et cela, à compter du 1er juillet 2026.

Monsieur ROBERT :

Merci. Monsieur OZOG, vous avez la parole.

Monsieur OZOG :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, après vos performances en chant, en danse ou même en sport, nous espérons maintenant la démonstration sur un sujet un peu plus original, l'attractivité commerciale de notre commune. Les commerçants et les Lensois l'attendent avec impatience.

Cette délibération nous demande d'approuver une augmentation des droits de place des marchés hebdomadaires à la demande du délégataire, la SOMAREP. Nous rappelons d'abord notre opposition de principe à la délégation de service public des marchés.

Pour nous, les marchés constituent un véritable service de proximité. Ce sont des lieux de vie, de rencontre et de partage qui participent à l'attractivité de notre ville et permettent aux Lensois d'accéder à des produits de qualité, souvent issus de producteurs locaux. Dans ce contexte, augmenter les droits de place nous semble être un mauvais signal alors que de nombreuses collectivités cherchent à attirer de nouveaux commerçants et à dynamiser leur marché. Cette hausse risque, au contraire, de freiner les installations et de fragiliser les professionnels déjà confrontés à l'augmentation de leurs charges. Et chacun sait que tôt ou tard, cette augmentation sera soit supportée par les commerçants, soit répercutée sur les consommateurs. Dans les deux cas, ce sont les Lensois qui en feront les frais.

Nous pensons qu'il faut au contraire investir dans le développement de nos marchés. C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous proposons la création d'un marché couvert permettant d'accueillir commerçants et clients tout au long de l'année quelque soient les conditions météorologiques, et de créer un véritable lieu de vie au cœur de Lens.

Un marché dynamique se construit par l'attractivité et l'investissement et non par l'augmentation des charges, surtout quand nos marchés peinent à attirer des commerçants.

À l'heure où le pouvoir d'achat demeure une préoccupation majeure, cette hausse nous paraît être un mauvais choix et surtout dans le signal qu'elle envoie à nos commerçants qui subissent déjà de plein fouet l'augmentation du coup du pétrole.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera contre cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur ROBERT :

Alors pour compléter la présentation, peut- être Monsieur LANNOY ?

Monsieur LANNOY :

Bonjour Monsieur OZOG.

Pour répondre à votre question, sachez qu'au-delà du chant, de la danse et du spectacle, nous sommes des élus qui travaillons et j'ai donc personnellement rencontré le Président de la Fédération des Marchés de France, fédération qui préconise, elle, 2,4 % d'augmentation pour pallier l'augmentation du coût de la vie. Cette information, vous ne l'avez certainement pas.

Monsieur ROBERT :

Merci.

En complément, il faut indiquer qu'en dehors du pourcentage, c'est 0,03€ d'augmentation et c'est aussi ce qui a été présenté et validé par la commission des marchés qui représente aussi les professionnels présents sur place.

On met donc aux voix la délibération n° 5.

Votes « pour » : 30. Merci.

Abstention : 0

Votes « contre » : 9

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

Pour..... 30

Contre..... 9 (M. Serge DE SCHEPPER, Mme Isabelle COROENNE,
Mme Frédérique LAUWERS, Mme Virginie ZAVODSKI, M. Jonathan PONTHEU,
M. Bruno CLAVET, Mme Marie MAY, M. Alexis AUDANT et M. Maxime OZOG)

Abstentions..... 0

La délibération n° 6, c'est Monsieur MAZURE.

QUESTION N° 6

ATTRACTIVITE COMMERCIALE –MARCHES D'APPROVISIONNEMENT COMMUNAUX ET BRADERIE ANNUELLE – PRINCIPES DE GESTION

(Rapporteur : Pierre MAZURE)

Monsieur MAZURE :

Merci, Monsieur le Maire.

On reste dans les marchés d'approvisionnement communaux et la braderie annuelle.

La délibération porte sur le principe de déléguer ou non à un tiers, la gestion du service public qu'est la tenue des marchés d'approvisionnement communaux et de la braderie annuelle de la ville de Lens. Ce service est géré par un tiers depuis 2009.

Par cette délibération, l'avis du conseil municipal est demandé sur le lancement d'une nouvelle procédure conduisant au renouvellement du contrat de concession de service public. Compte tenu de la spécificité de la gestion des marchés d'approvisionnement, qui implique notamment une très bonne connaissance et une adaptation permanente au milieu des commerçants non sédentaires, et un déploiement de moyens d'action, notamment humains, la concession de service public semble être le mode de gestion le plus approprié à son exploitation.

Il est donc demandé au conseil municipal de se positionner sur le principe d'une concession qui serait conclue pour une durée de 5 à 7 ans, à compter du 3 mai 2027. Cette exploitation comprendra la gestion des 2 séances du marché d'approvisionnement ayant lieu au centre-ville le mardi et le vendredi, la gestion de la séance du samedi ayant lieu à la Grande Résidence – je ne peux pas m'empêcher de rajouter un petit truc, c'est le plus gros marché au nord de Paris - l'organisation de la braderie annuelle d'octobre, le maintien en état de propreté lors de chaque séance.

Pour ce faire, le concessionnaire aura la charge et l'exclusivité de la perception, à ses risques et périls et pour son propre compte, des droits de place, redevances et autres taxes dues par les occupants sur les différents marchés et la braderie d'octobre, gérera le placement des commerçants, devra développer et assurer la communication afférente au marché et à la braderie, sera le garant de la sécurité lors des séances du marché et de la braderie annuelle. De plus, par l'intermédiaire d'une prestation supplémentaire éventuelle - si elle était actionnée - la ville pourrait confier au nouveau concessionnaire, la prestation de nettoyage, y compris aux abords des marchés, ainsi que la mise en place des points de collecte.

Le comité social territorial, réuni le 15 juin 2026, a émis un avis favorable, tout comme la commission Finances.

Voilà, Monsieur le Maire.

Monsieur ROBERT :

Merci, Monsieur MAZURE.

Une demande de vote pour la délibération n° 6 ?

Votes « pour » : 30 Merci.

Abstentions : 0

Votes « contre » : 9

La délibération est adoptée.

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

Pour..... 30

Contre..... 9 (M. Serge DE SCHEPPER, Mme Isabelle COROENNE, Mme Frédérique LAUWERS, Mme Virginie ZAVODSKI, M. Jonathan PONTHEU, M. Bruno CLAVET, Mme Marie MAY, M. Alexis AUDANT et M. Maxime OZOG)

Abstentions..... 0

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 7, c'est Monsieur LANNOY.

QUESTION N° 7

ATTRACTIVITE COMMERCIALE – ANIMATIONS DE FIN D'ANNEE - PARTENARIAT AVEC L'OFFICE MUNICIPAL DU COMMERCE - CONCOURS POUR LES HABITANTS ET LES COMMERCANTS

(Rapporteur : Sébastien LANNOY)

Monsieur LANNOY :

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une délibération sur les animations de fin d'année en partenariat avec l'Office Municipal du Commerce, d'un concours pour les habitants et les commerçants.

Depuis 2024, l'Office Municipal du Commerce et la ville de Lens organisent un concours de décorations et illuminations de Noël ouvert aux commerçants et habitants lensois.

Ce concours a remporté un beau succès lors des éditions de 2024 et 2025 et a participé à l'embellissement de la ville au cours de cette période festive. Les 3 premiers lauréats de chaque catégorie sont récompensés par des bons d'achat offerts par l'O.M.C. lors d'une cérémonie à l'hôtel de ville. Ces bons sont utilisables dans les commerces lensois participant à cette opération.

L'O.M.C. et la ville de Lens souhaitent à nouveau proposer cette animation pour l'année 2026.

Après avis favorables des commissions Services à la Population et Finances, il vous est proposé d'apporter un concours financier sous forme d'une subvention spécifique d'un montant de 5 000 € à l'Office Municipal du Commerce et d'adopter le règlement de ce concours.

Je vous remercie.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

On renouvelle l'opération. Pas de remarque ?

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 8, c'est Monsieur DESOUTTER.

QUESTION N° 8

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : MISE EN PLACE DES CONSEILS DE QUARTIER

(Rapporteur : Jean-Christophe DESOUTTER)

Monsieur DESOUTTER :

Merci, Monsieur le Maire.

« Démocratie participative - mise en place des conseils de quartier » : les 3 conseils de quartier, instances de démocratie participative mis en place depuis 2008, sont renouvelés tous les 2 ans et demi environ.

À l'occasion de ce nouveau mandat, une réflexion a été menée permettant d'identifier des pistes d'évolution.

Il est donc proposé d'adopter les principes de composition des conseils de quartier suivants :

- premièrement, faire évoluer la composition et réduire le nombre des membres de 39 à 28 afin de fluidifier les échanges : l'adjoint de quartier pour présider et 27 habitants, 9 par sous-quartier, afin de s'assurer d'une bonne répartition géographique.
- deuxièmement, conserver un tirage au sort sur la base de candidatures motivées auprès des adjoints de quartier afin d'éviter des membres faisant défection au bout de quelques mois, empêchant ainsi des candidats sérieux de siéger.
- troisièmement, étendre l'irrecevabilité des candidatures à toute personne s'étant présentée à un mandat électif au sein d'une collectivité territoriale sur les territoires au cours des 10 dernières années, afin de se prémunir de toute politisation et de garantir des discussions constructives, et enfin, ne pas permettre aux agents municipaux de postuler afin d'éviter tout conflit d'intérêts qui biaiserait le dispositif.

La Commission Services à la Population a émis un avis favorable.

J'en ai terminé, Monsieur le Maire.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non. Merci.

La délibération a été adoptée.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

Je précise pour le public - parce qu'on parlait de sport, ce n'est pas comme à la Coupe du monde, il n'y a pas de pause « fraîcheur » - qu'il y a des bouteilles d'eau qui sont à votre disposition donc n'hésitez pas aussi à en profiter pour ne pas vous déshydrater.

La délibération numéro 9, c'est Monsieur HANON.

QUESTION N° 9

ADMINISTRATION GENERALE – CONSEIL MUNICIPAL - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

(Rapporteur : Jean-Pierre HANON)

Monsieur HANON :

Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, la question n° 9 concerne l'adoption du règlement intérieur.

En application de l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à notre Assemblée d'établir son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement joint à la délibération.

Monsieur ROBERT :

Merci. Monsieur Clavet.

Monsieur CLAVET :

Merci, Monsieur le Maire.

J'ai une petite question quand même sur l'article 28 relatif à l'expression sur le site internet et les réseaux sociaux.

Je m'étonne du paragraphe dans lequel il est indiqué que les élus du Conseil municipal ne peuvent pas commenter la page Facebook « Mairie de Lens » pour éviter les échanges à caractère politique : je trouve ça quand même assez délicat de dire cela parce que la page Facebook est censée justement être une page d'échange aussi.

Donc je comprends que vous ne souhaitiez pas que les élus du Rassemblement National puissent commenter et d'ailleurs bon, de toute façon vous les bloquez dès que cela est fait - et vous me direz que vous avez déjà trouvé la solution - mais je pense que cette disposition n'est pas forcément réglementaire.

Et il y a également une autre disposition dans votre règlement intérieur concernant la publication des tribunes sur la page Facebook. Il y a une jurisprudence « Carvin », une jurisprudence « Harnes », lorsque Monsieur KEMEL et Monsieur DUQUESNOY avaient fait adopter ce règlement intérieur dans lequel les élus de l'opposition avaient réussi, en déposant un recours au tribunal administratif, à obtenir la publication des tribunes des groupes politiques sur la page Facebook. Pourquoi ? Parce que la page Facebook est considérée comme un moyen de communication et d'expression.

Donc je vous demanderai de revoir votre position. Le cas échéant, nous irons évidemment au tribunal administratif afin de retoquer ce règlement intérieur puisqu'il a déjà été, je vous le rappelle - alors je sais, certains rigolent mais bon - retoqué à Harnes et à Carvin, donc j'ai peur qu'on prenne le même chemin.

Monsieur ROBERT :

Alors sur le site de la ville, toutes les expressions politiques sont déjà reprises avec la publication du Lens Mag, donc ce n'est pas une question de ne pas vouloir les publier. Reprenez le site Facebook, on est sur un site d'information et c'est pour ça qu'il n'y a pas de commentaires « politiques ». On n'est pas sur une expression et ça s'applique - vous le remarquerez dans le règlement - aussi bien aux élus de la majorité que de l'opposition. Il s'agit de garder la neutralité d'information et de renvoyer là où il y a des tribunes politiques aux tribunes politiques.

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

Sur le site Facebook, certaines communes diffusent aussi les conseils municipaux et certains ont entendu au niveau des tribunaux que les commentaires qui étaient publiés sur le Facebook allaient à l'encontre de la neutralité qui doit être celle du public pendant les conseils municipaux. Quand on ouvre une page Facebook, on se met aussi sous l'égide du droit américain, pas du droit français. C'est toute la difficulté, y compris avec des pages aujourd'hui qui usurpent l'identité de la ville de Lens et sur lesquelles ça peut laisser à penser que c'est la ville qui communique de façon officielle alors que ce n'est pas la ville. Voilà. Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Concernant la publication des tribunes des groupes politiques sur la page Facebook, je le rappelle, le tribunal administratif - je l'ai dit y a 5 minutes mais je le répète - a donné raison aux élus d'opposition parce qu'ils estimaient justement que la page Facebook était un outil de communication et d'expression, ce qui veut dire que le droit français, ne vous en déplaise, s'applique aussi aux pages Facebook et jusqu'à preuve du contraire, et Dieu merci, ce n'est pas le droit américain qui s'applique seulement pour les pages Facebook.

Monsieur ROBERT :

On verra comment ça évolue dans ce cas-là. On met donc au vote la délibération n° 9.

Votes « pour » : 30. Merci.

Abstentions : 0

Votes « contre » : 9

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

Pour..... 30

Contre..... 9 (M. Serge DE SCHEPPER, Mme Isabelle COROENNE, Mme Frédérique LAUWERS, Mme Virginie ZAVODSKI, M. Jonathan PONTHEU, M. Bruno CLAVET, Mme Marie MAY, M. Alexis AUDANT et M. Maxime OZOG)

Abstentions..... 0

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 10, c'est toujours Monsieur HANON.

QUESTION N° 9

ADHESION DE LA VILLE DE LENS A L'ASSOCIATION « VILLES DE FRANCE »

(Rapporteur : Jean-Pierre HANON)

Monsieur HANON :

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne l'adhésion de la ville de Lens à l'Association « Villes de France », avec un avis favorable de la commission des finances.

L'Association « Villes de France » est une association pluraliste d'élus qui rassemble des villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs agglomérations. En adhérant à cette association, les communes qui sont membres bénéficient d'un réseau important leur permettant d'échanger sur des problématiques communes et sur des expérimentations de politiques publiques avec d'autres communes dont elles partagent les caractéristiques.

Elle permet de porter leur voix auprès des pouvoirs publics, de mutualiser les expériences et bonnes pratiques bien entendu, et d'accompagner les collectivités dans leurs projets de développement territorial.

Par cette délibération qui vous est soumise, il est proposé

- d'adhérer à l'association et de verser une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Association et inscrit au budget. La contribution, pour plus de précisions, est calculée par rapport au nombre d'habitants, 0,11 € par habitant en 2025, ce qui représente une somme de 3 621 € pour 2026

- et de désigner Monsieur le Maire ou son représentant au sein de l'association.

Monsieur ROBERT :

Délibération classique de début de mandat. Pas de remarque ?

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 11, c'est Monsieur CECAK.

QUESTION N° 11

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLU POUR MISE EN COMPATIBILITE AVEC LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

(Rapporteur : Jean-François CECAK)

Monsieur CECAK :

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit du plan local d'urbanisme, le PLU donc. Le Conseil municipal a approuvé la révision générale du PLU le 16 décembre 2020. Depuis cette date, le PLU a fait l'objet de 2 procédures d'évolution : une procédure de modification approuvée par délibération du Conseil municipal le 27 septembre 2023 et une procédure de révision allégée, prescrite le 18 décembre 2024, toujours en cours. Une délibération relative à cette procédure est présentée à ce même conseil.

Les PLU se doivent d'être compatibles avec les documents d'urbanisme qui leur sont supérieurs et notamment avec le SCOT. C'est dans ce cadre que la présente délibération intervient au regard de l'approbation du SCOT le 30 juin 2025 par le syndicat mixte du SCOT. À la suite de cette approbation, le nouveau SCOT est devenu exécutoire le 23 septembre 2025.

Dès lors, au plus tard un an après l'entrée en vigueur du SCOT, les communes doivent se prononcer sur le maintien ou la mise en compatibilité du PLU avec le document supérieur.

Par cette délibération, il s'agit donc de mettre en compatibilité le PLU avec le SCOT selon le Code de l'Urbanisme.

La Commission Travaux-Aménagement a émis un avis favorable.

Monsieur ROBERT :

On est dans la procédure.

Pas de remarque ? Demande de vote pour la 11 ?

Votes « pour » : 30. Merci.

Abstentions : 9.

Pas de vote contre.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Pour..... 30

Contre..... 0

Abstentions..... 9 (M. Serge DE SCHEPPER, Mme Isabelle COROENNE, Mme Frédérique LAUWERS, Mme Virginie ZAVODSKI, M. Jonathan PONTHEU, M. Bruno CLAVET, Mme Marie MAY, M. Alexis AUDANT et M. Maxime OZOG)

Monsieur ROBERT :

C'est une obligation de mettre en conformité, notre PLU.

La délibération n° 12, c'est toujours Monsieur CECAK.

QUESTION N° 12

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – REVISION ALLEGEE N°1 – BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE - ARRET DE PROJET

(Rapporteur : Jean-François CECAK)

Monsieur CECAK :

« Plan local d'urbanisme - révision allégée n° 1 » : le 18 décembre 2024, le Conseil municipal a prescrit la révision allégée n°1 du PLU afin d'accompagner le développement des activités de l'usine NEXANS qui se traduit notamment par le réaménagement des échangeurs autoroutiers situés à l'Est de la commune et par celui de l'entrée de ville situé avenue Raoul Briquet.

Dans le cadre de cette procédure, des modalités d'information et de concertation du public ont été mises en place, dont une réunion publique d'information et de concertation qui a eu lieu le 20 mai 2026 à laquelle personne ne s'est présenté. En outre et en amont de l'organisation de cette réunion publique, le projet de révision allégée n°1 du PLU a été soumis pour avis à l'autorité environnementale qui a rendu son avis sur le projet le 24 février dernier.

À la suite de ces étapes, il convient donc de tirer le bilan de la concertation mise en place et d'arrêter le projet de révision allégée n° 1 du PLU afin que la procédure puisse se poursuivre par l'organisation de l'examen conjoint en lien avec les personnes publiques associées et par l'organisation de l'enquête publique.

Ce projet de révision allégée du PLU est donc soumis à l'approbation du Conseil municipal afin qu'il puisse être validé et donc révisé définitivement.

La commission Travaux-Aménagement a émis un avis favorable.

Monsieur ROBERT :

Merci.

On met au vote.

Ah pardon, intervention de Monsieur PONTHEU, c'est ça ?

Monsieur PONTHEU :

Monsieur le Maire, chers collègues, notre groupe s'abstiendra sur cette révision allégée du plan local d'urbanisme mais je veux être clair dès le début, cette abstention n'est pas une opposition au développement du site NEXANS, ni à la réorganisation des accès à l'autoroute A 21, et bien au contraire, sur un sujet aussi sérieux, nous ne ferons jamais d'opposition de principe.

Sur la révision proposée aujourd'hui, cela montre que la ville identifie un projet précis et qu'elle s'est adaptée à son document d'urbanisme pour l'accompagner.

Nous souhaitons que cette méthode revienne régulièrement dans le Conseil municipal, mais pas seulement pour accompagner les grands projets. Nous avons pris le temps d'étudier ce dossier car il représente un total non négligeable de 1 225 pages. Je vous l'accorderai, ce chiffre montre la complexité du PLU actuel. La preuve en est, aucun Lensois ne s'est présenté à la réunion de concertation et aucun message n'a été reçu sur la boîte mail dédiée.

Ça veut dire que même lorsque les outils de concertation sont mis en place, le sujet reste encore trop technique pour être réellement approprié par les habitants, et c'est bien normal. Un outil aussi déterminant doit être lisible, compréhensible et accessible, autant pour les élus que pour les habitants. Le PLU ne doit pas être une simple contrainte administrative.

Il doit devenir un véritable outil d'amélioration du cadre de vie des Lensois et les documents mis à notre disposition confirment plusieurs constats que nous avons formulés pendant la campagne municipale. Le centre-ville est fragile, la diversité commerciale recule, certaines implantations sont mal anticipées et le PLU de Lens semble encore trop souvent en retrait des orientations du schéma de cohérence territoriale.

Ce point nous interpelle d'autant plus que vous êtes à la fois maire de Lens et président de l'Agglo qui porte cette compétence. Donc, quand le schéma de cohérence territoriale fixe une direction, le PLU lensois doit être renforcé et adapté pour suivre ces orientations, notamment sur le commerce.

Vous avez vous-même reconnu dans la Voix du Nord, les difficultés rencontrées face aux implantations répétées de fast-food en centre-ville et expliquer découvrir certaines situations lorsque les baux sont déjà signés. C'est l'exemple parfait d'un sujet sur lequel le PLU doit permettre d'agir avant d'être au pied du mur, pour reprendre votre propre formulation.

Cela suppose d'aller plus loin, Monsieur le Maire, plus loin dans le règlement avec un travail sérieux sur les destinations et aussi les sous-destinations commerciales. Aujourd'hui, le PLU protège essentiellement les rez-de-chaussée commerciaux en interdisant leur transformation en habitations. C'est bien. C'est bien mais c'est insuffisant.

L'objectif n'est pas d'interdire pour interdire. L'objectif est d'éviter la concentration excessive de fast-food, de commerces de passage ou d'activités qui occupent des cellules sans répondre aux besoins quotidiens des habitants. Lens a besoin de commerces utiles, on parle de boucheries, de boulangeries, de poissonneries, de commerces alimentaires qualitatifs ou de services du quotidien et ce sont des activités qui font vivre un centre-ville.

C'est aussi pour cela que nous alertons sur les futures cellules commerciales du quartier Bollaert. Nous avons déjà connu le précédent de la Résidence Luminescence avec des cellules commerciales prévues, mais devenues le symbole d'un renouveau mal maîtrisé.

Car, Monsieur le Maire, je vous le dis avec franchise, avec respect mais avec franchise, à force de vouloir apparaître comme le bâtisseur du renouveau lensois, si vous ne renforcez pas le PLU, vous prenez le risque d'en devenir demain le fossoyeur. Et croyez-le ou non, il n'est pas trop tard.

C'est pourquoi je vous adresserai prochainement une demande officielle par courrier. Nous souhaitons obtenir les éléments de travail nécessaires pour faire évoluer le PLU. Nous voulons des chiffres actualisés sur les cellules commerciales, sur les locaux vacants, sur les friches, sur les capacités de stationnement autour des entrées et des sorties de ville, ainsi que la vision de la majorité sur ces sujets qui sont essentiels. Nous ne voulons pas ralentir les projets, nous voulons travailler pour que le plan local d'urbanisme protège réellement, encadre mieux, favorise une économie responsable et devienne enfin un véritable outil au service des Lensois.

C'est précisément parce qu'il ne remplit pas encore ces objectifs que nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Je vous remercie.

Monsieur ROBERT :

Bon, il y a à boire et à manger. Avec la chaleur, il vaut mieux boire, de l'eau.

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

Je peux répondre Monsieur CLAVET, ça ne vous dérange pas ?

On a écouté les propos, même si à certains moments, on pouvait retrouver certaines incohérences entre le début et la fin.

Déjà, moi, j'aurais souligné le travail des équipes parce que vous parlez du nombre de pages, il faut aussi voir les agents qui ont travaillé pour réaliser ce document, pour pouvoir l'amender, l'ajuster par rapport à des contraintes législatives et réglementaires qui ne sont pas édictées par la ville mais par la Loi.

Vous le savez, on n'a pas l'occasion de faire la loi ici, on a juste le devoir de l'appliquer et donc dans le cadre du PLU, on a des grands principes qui sont à respecter.

Je vous rappelle que tout citoyen - y compris vous – aurait pu participer à toutes les réunions de concertation préalables à l'adoption du PLU, aurait pu amender ou présenter ces éléments-là.

Donc c'est facile d'arriver en bout de chaîne en disant « on voulait ça, on voulait ça », mais vous n'avez pas participé, vous n'avez pas contribué à l'adoption du PLU, vous auriez pu le faire également sur les évolutions que vous auriez pu souhaiter dans le cadre de cette première révision.

Donc, aujourd'hui le PLU doit être mis en conformité avec le SCOT. C'est ce que Monsieur CECAK a évoqué sur la première délibération, la délibération précédente. Libre à vous de pouvoir aussi participer à ces concertations parce qu'un élu n'est pas autrement qu'un autre citoyen, il peut participer à ces propositions.

(propos inaudibles de Monsieur PONTHEU)

Quant à cette présentation sur le projet NEXANS - Monsieur PONTHEU, vous me permettez quand même d'aller jusqu'au bout, j'ai respecté votre parole, vous pourriez respecter la mienne, ça changera, depuis tout à l'heure, vous m'interrompez tout le temps, il faut aussi pouvoir s'écouter, en tout cas s'entendre – déjà aujourd'hui, sur la délibération qui est présentée, il faut souligner l'engagement d'un projet industriel et l'impact que ça a pour la ville.

Personne n'a une boule de cristal et le PLU permet de prévoir ce que va être la ville dans 15 ans au travers ce document d'urbanisme qui peut être réajusté, d'où les modifications qu'on présente aujourd'hui.

Et dans le PLU qu'on a validé, ça nous a permis aussi ces dernières années de gagner des habitants parce que sans l'évolution du PLU, on n'aurait pas forcément densifié certaines zones d'habitat et ce n'est pas le PLU qui décide ou qui décrète malheureusement de l'implantation de commerces, ou heureusement d'un autre côté.

Donc voilà, il s'agit aussi d'être bien réaliste par rapport à l'enjeu de ce document et là, tel qu'il est dans la libération - et si on revient au sens même de la délibération - il s'agit de permettre à un projet industriel de près de 100 millions d'euros qui va créer des emplois sur le secteur, de se développer presque en cœur de ville, en tout cas en première proximité de ville, en cœur urbain, en cœur d'agglomération, et d'adapter les fonctionnalités, notamment de transport, pour permettre de le desservir sans passer devant une école. C'est ça l'objet de la délibération.

Allez-y, Monsieur PONTHEU.

Monsieur PONTHEU :

Merci. Je vais être très succinct, puisqu'effectivement vous avez eu du temps pour voir le PLU, moi je n'ai que 4 minutes pour intervenir. Donc, effectivement nous sommes dans la discussion puisqu'on est là dans les commissions, nous sommes dans l'échange puisque je vous l'ai dit, je vais vous saisir par courrier pour pouvoir travailler avec vous parce qu'on veut être force de proposition. Les Lensois nous ont désignés pour assister au Conseil municipal et travailler, c'est pour être acteurs, pas spectateurs. Nous n'avons jamais dénigré le projet NEXANS. On vous dit juste que le travail du PLU est fait, mais il faut aller plus loin.

Monsieur ROBERT :

Oui mais vous n'êtes pas dans la délibération et c'était la précédente sur la modification du PLU. Voilà.

Donc on met la délibération n° 12 au vote.

Votes « pour » : 30. Merci.

Abstentions : 9

Votes « contre » : il n'y en a pas.

La délibération est adoptée.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Pour..... 30

Contre..... 0

Abstentions..... 9 (M. Serge DE SCHEPPER, Mme Isabelle COROENNE, Mme Frédérique LAUWERS, Mme Virginie ZAVODSKI, M. Jonathan PONTHEU, M. Bruno CLAVET, Mme Marie MAY, M. Alexis AUDANT et M. Maxime OZOG)

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 13, en l'absence de Madame BRAET, c'est donc Monsieur CECAK.

QUESTION N° 13

ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE - INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION (TVLH)

(Rapporteur : Jean-François CECAK)

Monsieur CECAK :

Merci, Monsieur le Maire.

« Attractivité résidentielle - institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation » : la loi de finances pour 2026 rend caduque la mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants dite THLV / délibération du 22 septembre 2021.

Une nouvelle délibération instituant la taxe sur la vacance des locaux d'habitation doit être prise pour une application en 2027. C'est l'objet de cette délibération.

Les commissions Travaux- Aménagement et Finances ont émis des avis favorables.

Monsieur ROBERT :

Merci. Pas de remarque ?

C'est adopté.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

La délibération n° 14, c'est Madame DUPUIS.

QUESTION N° 14

ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE - AIDES COMMUNALES A L'ACCESSION AUX PRIMO – ACCEDANTS - RECONDUCTION

(Rapporteur : Sonia DUPUIS)

Madame DUPUIS :

Bonjour, merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le dispositif d'aide afin d'accompagner l'accession à la propriété des primo-accédants pour l'achat d'un logement neuf ou ancien arrive à échéance fin 2026. Il est donc proposé de le reconduire pour 3 ans aux conditions de montant et d'attribution identiques.

Seule différence pour l'« Aide Performance Energétique », l'A.P.E. dans l'ancien : l'allongement des délais d'obtention de 6 mois à un an.

Merci.

Monsieur ROBERT :

Merci.

On adapte aussi les conditions pour permettre au maximum de la population de pouvoir y accéder.

Pas de remarque ?

C'est adopté.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Monsieur ROBERT :

On continue avec la délibération n°15, c'est Madame BARBAUT.

QUESTION N° 15

RENOUVELLEMENT URBAIN – CITE 4 – REQUALIFICATION DE LA RUE NOTRE DAME DE LORETTE – SIGNATURE DE CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER HAUTS DE FRANCE

(Rapporteur : Maryse BARBAUT)

Madame BARBAUT :

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne le « renouvellement urbain - Cité 4 - requalification de la rue Notre Dame de Lorette - signature de convention avec l'Etablissement Public Foncier Hauts de France ».

Le partenariat avec l'Etablissement Public Foncier Hauts de France (EPF) s'avère indispensable pour permettre la concrétisation du projet de requalification de la Cité 4 et plus particulièrement de la rue Notre-Dame de Lorette. Les échanges entre la ville, l'EPF et Maisons & Cités doivent désormais être formalisés par la conclusion d'une convention opérationnelle avec la ville de Lens, qui précisera la nature et les engagements réciproques de chacune des parties quant à la requalification du site de la rue Notre Dame de Lorette.

Par cette convention, l'EPF Hauts de France se charge des opérations de préparation du foncier après son acquisition et en vue de la réalisation du projet. Pour la déconstruction, l'opération bénéficie d'une prise en charge de 80% du coût de l'opération de démolition. Pour la réhabilitation, l'opération bénéficie d'une aide forfaitaire de 300 € au mètre carré de surface bâtie.

Il est proposé par cette délibération d'autoriser la ville à signer la convention opérationnelle avec l'EPF.

Cette délibération a reçu l'avis favorable de la commission Travaux-Aménagement et de la commission Finances.

Monsieur ROBERT :

Merci.

Pas de remarque ?

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

La suivante, la délibération n° 16, c'est Monsieur NYCZ.

QUESTION N° 16

RENOUVELLEMENT URBAIN – CITE 4 – CESSION DE 129 MAISONS APPARTENANT A « MAISONS ET CITES » A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER HAUTS DE FRANCE (EPF) – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Rapporteur : Francis NYCZ)

Monsieur NYCZ :

Merci, Monsieur le Maire.

Cession de 129 maisons à la Cité 4 : dans la poursuite de la délibération précédente concernant le renouvellement urbain de la Cité 4, cette délibération a pour objet d'autoriser la cession par Maisons & Cités, bailleur HLM, de 129 maisons à l'Etablissement Public Foncier.

L'article L. 443-11 du Code de l'Urbanisme spécifie que la commune doit être consultée, ainsi que le représentant du Département, pour une telle cession.

Les services de la Préfecture ont donné leur accord pour cette cession et la commission Travaux-Aménagement a émis un avis favorable.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup. C'est adopté

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 17, c'est Monsieur HANON.

QUESTION N° 17

DEVELOPPEMENT DURABLE - DEPLOIEMENT D'UN ITINERAIRE CYCLABLE SUPPLEMENTAIRE

(Rapporteur : Jean-Pierre HANON)

Monsieur HANON :

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit du déploiement d'un itinéraire cyclable supplémentaire.

Depuis plusieurs années, la ville de Lens développe ses axes en mode doux. Aussi, il est proposé le développement d'un itinéraire cyclable reliant l'entrée du stade Jean-Marc LECLERCQ à l'Euro Vélo 5, au niveau du cavalier du site du 11/19. Il s'agit de la création d'un cheminement en sable stabilisé afin de sécuriser l'entrée du site Chico Mendes qui ne se trouve pas loin du stade Jean-Marc LECLERCQ, du moins dans le périmètre.

Pour la réalisation de ces travaux et la requalification de ces espaces publics, « Maisons & Cités » a marqué son accord pour céder à la ville un terrain pour une superficie de 3 097 m² et des fonds de jardins boisés, rue des Œillets, pour une superficie totale de 2 035 m², moyennant un prix de 61 683 € hors taxes, conformément bien entendu à l'avis des services du Domaine.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser cette acquisition, étant précisé que là également, la commission Travaux-Aménagement et la commission Finances ont émis des avis favorables.

Monsieur ROBERT :

Merci. C'est adopté.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Monsieur ROBERT :

La délibération suivante, la n° 18, c'est Monsieur CECAK.

QUESTION N° 18

STRATEGIE PATRIMONIALE - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2025

(Rapporteur : Jean-François CECAK)

Monsieur CECAK :

Merci, Monsieur le Maire.

« Stratégie patrimoniale - bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières - année 2025 » : conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la ville doit présenter le bilan de ses opérations foncières de l'année 2025.

Vous avez le détail des acquisitions et cessions sur la délibération et il vous est donc proposé d'approuver le bilan des acquisitions et cessions de l'année 2025.

Monsieur ROBERT :

Il s'agit d'une délibération classique, qui recense tout ce qu'on a fait l'année dernière.

Pas de remarque ?

C'est adopté.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 19, c'est toujours Monsieur CECAK.

QUESTION N° 19

STRATEGIE FONCIERE - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Rapporteur : Jean-François CECAK)

Monsieur CECAK :

« Stratégie foncière - désaffectation et déclassement du domaine public » : Monsieur et Madame François LUCIDO, demeurant ensemble à Montélimar, 39 allée Eugène Servan, sont propriétaires de la maison à usage d'habitation sise à Lens, 216 rue de Londres pour une contenance cadastrale totale de 273 m².

Dans le cadre du projet de cession de cet immeuble de rapport, les propriétaires ont émis le souhait de régulariser l'empiètement sur la parcelle appartenant à la ville. Cette parcelle dépendant du domaine public communal, il convient donc préalablement à la cession envisagée de constater la désaffectation matérielle de la parcelle et d'un boisement linéaire en empêchant l'accès, et d'en prononcer son déclassement du domaine public communal et sa réintégration dans le domaine privé de la ville de Lens.

Les commissions Travaux-Aménagement et Finances ont émis des avis favorables.

Monsieur ROBERT :

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

On continue toujours avec Monsieur CECAK pour la délibération n° 20.

QUESTION N° 20

STRATEGIE FONCIERE - CESSION PAR LA VILLE DE LENS D'UNE PARCELLE

(Rapporteur : Jean-François CECAK)

Monsieur CECAK :

La délibération n° 20 est en rapport avec la délibération n° 19.

« Stratégie foncière – cession par la ville de LENS d'une parcelle » : par délibération de ce jour, le Conseil municipal a constaté la désaffectation matérielle continue et intégrale à l'usage direct du public, du terrain en nature de fond de jardin sis à Lens, rue de Londres, de 253 m² et prononcé son déclassement du domaine public communal et sa réintégration dans le domaine privé de la ville de Lens.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la cession à Monsieur et Madame François LUCIDO de ce terrain moyennant le prix de 4 048 €, conforme à l'avis des services du Domaine, et d'autoriser la signature des documents nécessaires à cette cession.

Les commissions Travaux-Aménagement et Finances ont émis des avis favorables.

Monsieur ROBERT :

Merci. C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

On continue avec la délibération n° 21, toujours Monsieur CECAK.

QUESTION N° 21

STRATEGIE FONCIERE - CESSIION DE PARCELLE

(Rapporteur : Jean-François CECAK)

Monsieur CECAK :

Une convention d'occupation temporaire du parking situé à Lens, entre les numéros 22 et 26 de la rue Mayeux a été conclue entre la ville et l'association « Les amis du collège privé Saint Ide » afin de permettre à celle-ci de réaliser une première partie des aménagements ((pose d'un portail électrique coulissant front à la rue Mayeux et marquage de deux emplacements de stationnement) destinés à mettre un terme au stationnement anarchique, gênant et dangereux des véhicules des parents d'élèves sur ledit parking.

Dans le même temps, l'association s'est également engagée à réaliser la seconde partie de ces aménagements avec la pose d'un portail manuel sur la parcelle contiguë à ce parking, sis à Lens, 24, rue Mayeux, de 149 m² et dépendant du domaine privé de la ville, au terme d'une procédure de bien sans maître ayant abouti début 2026.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L. 2241 - alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil municipal, sous la condition suspensive de la production par l'association acquéreuse d'une délibération acceptant les prix, charges et conditions de ladite cession, d'autoriser la cession moyennant le prix de 17 880 €.

Les commissions Travaux-Aménagement et Finances ont émis des avis favorables.

Monsieur ROBERT :

Merci.

Monsieur MAZURE, vous ne prenez pas part au vote ?

C'est enregistré.

Pas de remarque, pas de demande de vote ?

C'est adopté.

⇒ *Monsieur Jean-Christophe DESOUTTER a quitté la salle et n'a participé ni à l'examen ni au vote de la délibération n°21.*

⇒ *Monsieur Pierre MAZURE ne prend pas part au vote.*

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.*

Monsieur ROBERT :

La délibération suivante, la n° 22, c'est Monsieur GHEYSENS.

QUESTION N° 22

FINANCES LOCALES – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D)

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Monsieur GHEYSENS :

Merci, Monsieur le Maire.

Mes très chers et très estimés collègues, cette délibération a pour objet de proposer à l'administration fiscale une liste de 32 contribuables lensois, parmi lesquels seront désignés les membres titulaires et suppléants de la Commission communale des impôts directs.

Cette Commission participe notamment à l'examen des évaluations cadastrales et à la bonne application de la fiscalité locale. Au-delà de son aspect technique, cette instance illustre le fonctionnement concret de notre démocratie locale et le partage des pouvoirs dans un esprit de respect de l'état de droit. Ce sont des citoyens aux profils divers qui contribuent à l'intérêt général aux côtés de l'administration.

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur ROBERT :

Merci. C'est adopté.

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.*

Monsieur ROBERT :

On continue avec la délibération n°23, c'est Madame AIT CHIKHEBBIH.

QUESTION N° 23

FINANCES LOCALES – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.I.I.D)

(Rapporteur : Fatima AIT CHIKHEBBIH)

Madame AIT CHIKHEBBIH :

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de la Commission Intercommunale des Impôts Directs. La CIID doit être renouvelée dans les 2 ans suivant l'installation du Conseil communautaire de l'agglomération de Lens-Liévin.

Contrairement à la Commission communale, la CIID traite principalement de la fiscalité des locaux professionnels, valeurs locatives, tarifs par catégorie, coefficient de localisation.

La ville de Lens doit proposer 2 contribuables, un titulaire et un suppléant, pour intégrer la liste globale de 40 noms transmise aux services fiscaux.

Les profils retenus sont Monsieur Antoine WATTIER, chef d'entreprise et Monsieur Sébastien LANNOY, commerçant.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette liste de deux noms.

Monsieur ROBERT :

Allez, on met au vote.

Votes « pour » : 30. Merci.

Abstentions : 0

Votes « contre » : 9

La délibération est adoptée.

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

Pour..... 30

Contre..... 9 (M. Serge DE SCHEPPER, Mme Isabelle COROENNE, Mme Frédérique LAUWERS, Mme Virginie ZAVODSKI, M. Jonathan PONTHEU, M. Bruno CLAVET, Mme Marie MAY, M. Alexis AUDANT et M. Maxime OZOG)

Abstentions..... 0

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 24, c'est Madame MEPHU NGUIFO.

QUESTION N° 24

RENOUVELLEMENT URBAIN - CITE 12/14 – RENOVATION DU QUARTIER - ACQUISITION DES ABORDS DE L'ÉGLISE SAINT EDOUARD

(Rapporteur : Laure MEPHU NGUIFO)

Madame MEPHU NGUIFO :

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne le renouvellement urbain de la cité 12/14, la rénovation du quartier et l'acquisition des abords de l'église Saint Édouard.

Dans le projet de requalification de l'ensemble des espaces publics de la cité 12/14, on a inclus la mise en valeur de l'axe historique du quartier, notamment l'avenue, le parvis et la rue Saint Édouard où se situent les principaux monuments historiques du quartier, précisément l'église Saint Édouard et le groupe scolaire Jean MACE.

Afin de participer à la réalisation de ce projet, la société Nord Access a marqué son accord pour céder à la ville, moyennant le prix d'un euro symbolique, les abords de l'église Saint Édouard en vue de leur classement dans le domaine public communal. Il s'agit de terrains aménagés sis à Lens, lieudit « la fosse 12 » d'une surface de 1 272 m².

Conformément aux dispositions de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser l'acquisition de ces terrains à l'euro symbolique.

Nous avons des avis favorables des commissions Travaux-Aménagement et Finances.

J'en ai terminé, Monsieur le Maire.

Monsieur ROBERT :

Merci. C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

La suivante, c'est Monsieur HANON.

QUESTION N° 25

RENOUVELLEMENT URBAIN – CITE 12/14 – AMELIORATION DE LA MOBILITE - ACQUISITION D'UN TERRAIN

(Rapporteur : Jean-Pierre HANON)

Monsieur HANON :

Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons rester sur la cité 12/14.

Cette délibération concerne en fait la desserte de la cité 12/14 par le BHNS, qui nécessite l'élargissement de la voie de la rue de la Bourdonnais et l'acquisition de parcelles qui figurent dans la délibération.

En particulier, il est proposé l'acquisition auprès de Monsieur Maurice FINET, qui demeure 39 rue de la Bourdonnais, d'une partie de la parcelle dont les détails figurent dans la délibération. Cette acquisition est grevée d'une charge financière consistant en la prise en charge par la ville :

- * du déplacement des compteurs, de la démolition partielle du garage, de l'indemnisation du montant de 30 654 € sur la base d'un devis d'entreprise, de nature à couvrir la reprise du garage, de la porte du garage, du portail et de la clôture,

- * des frais, droits et émoluments de l'acte constatant la réalisation authentique de la vente.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'achat ainsi que tous les documents nécessaires à la régularisation de cette transaction.

Monsieur ROBERT :

Merci.

Pas de remarque ? C'est adopté.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 26, c'est Madame MEPHU NGUIFO.

QUESTION N° 26

CITE 12/14 – RENOVATION DU QUARTIER - RETROCESSION ET INTEGRATION DES VOIRIES ET ESPACES VERTS DES RUES COOK ET CHAPLAIN

(Rapporteur : Laure MEPHU NGUIFO)

Madame MEPHU NGUIFO :

Cette délibération concerne toujours le renouvellement urbain : « rétrocession et intégration des voiries et espaces verts des rues Cook et Chaplain ».

« Maisons & Cités » a réalisé sur le secteur des rues Cook et Chaplain dans le secteur du 12/14, une opération d'aménagement d'ensemble avec la construction de logements mais également des espaces publics.

Les travaux étant à ce jour terminés et surtout conformes tant au niveau des autorisations d'urbanisme délivrées que des perspectives de la ville et de la communauté d'agglomération de LENS-LIEVIN, il convient donc de classer ces espaces dans le domaine public communal.

Cette rétrocession de voirie, réseaux et espaces verts est consentie et acceptée moyennant le prix d'un euro symbolique et suivra ensuite une procédure de classement des parcelles acquises dans le domaine public communal.

Dès lors, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'acquisition de ces terrains à l'euro symbolique.

Avis favorable des commissions Travaux-Aménagement et Finances.

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Pas de remarque ?

C'est adopté pour la délibération n° 26.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 27, c'est Monsieur WATTIER.

QUESTION N° 27

ATTRACTIVITE DE LA VILLE - STATIONNEMENT REGULE – AUGMENTATION DES PERIODES DE GRATUITE

(Rapporteur : Antoine WATTIER)

Monsieur WATTIER :

Merci Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne l'attractivité de la ville et plus particulièrement le « stationnement régulé - augmentation des périodes de gratuité ».

Depuis 2012, la ville de Lens mène une politique de stationnement incitative et dynamique afin de répondre à la diversité des usages de l'espace public urbain.

Il s'agit notamment de proposer une offre de stationnement de courte durée à proximité des commerces du centre-ville afin de favoriser la rotation des véhicules, tout en répondant aux besoins de stationnement des résidents.

L'analyse des données issues de l'Observatoire du stationnement démontre qu'il est possible, sans déstabiliser le fonctionnement global, d'étendre à 60 minutes la gratuité sur voirie une fois par jour et par véhicule sur l'ensemble du périmètre régulé, zones rouge et verte au lieu des

30 minutes actuelles, et de permettre un usage fractionné par tranche incompressible de 15 minutes.

Il est donc proposé par cette délibération d'étendre à 60 minutes la durée de gratuité quotidienne du stationnement sur voirie, une fois par jour et par véhicule sur l'ensemble du périmètre régulier, zones rouge et verte, et de permettre un usage fractionné par tranche incompressible de 15 minutes à compter de ce 1er septembre 2026.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Monsieur AUDANT, vous avez la parole.

Monsieur AUDANT :

Monsieur le Maire, chers collègues, en lisant cette délibération, on constate que la demi-heure gratuite est de plus en plus utilisée par les automobilistes. Vous proposez donc aujourd'hui de passer de 30 à 60 minutes de gratuité par jour et par véhicule à compter du 1er septembre 2026.

Mais, si l'on revient au conseil municipal d'avril, vous nous expliquiez que vous ne pouviez pas instaurer la gratuité totale de stationnement parce que, je vous cite, « je rappelle que la prise en charge des dépenses contraintes liées à la mobilité relève prioritairement des politiques nationales du pouvoir d'achat et non de la municipalité. »

Pourtant, en décidant aujourd'hui d'augmenter la durée de gratuité, vous reconnaissez vous-même que la ville a bien la main sur les règles de stationnement. C'est donc qu'il est possible d'agir localement pour le pouvoir d'achat quand on le souhaite. Pour notre groupe, cette mesure reste insuffisante.

Certes, une heure gratuite, c'est mieux qu'une demi-heure mais cela ne change pas réellement la donne pour les habitants, les salariés du centre-ville ou les commerçants qui attendent des mesures plus fortes.

Nous avons proposé la gratuité totale du stationnement avec des bornes intelligentes dans la zone rouge du centre-ville. Cette solution aurait permis de favoriser la rotation des véhicules, de soutenir le commerce de proximité, de redonner du pouvoir d'achat aux employés qui travaillent en centre-ville et aux habitants qui paient un abonnement chaque mois.

C'est pourquoi, nous allons nous abstenir sur cette mesure.

Cette mesure va dans le bon sens, mais elle s'arrête au milieu du chemin. Quand on reconnaît qu'il y a un problème, il faut avoir le courage d'aller jusqu'au bout de la solution et ne pas se contenter de mesures, de « mesurette ».

Monsieur ROBERT :

Alors, j'ai une petite question : vous aviez chiffré votre proposition de bornes intelligentes ? Ça s'estime oui, vous l'aviez chiffrée à combien ? Je n'entends pas, excusez-moi, vous pouvez donner le micro s'il vous plait ? Comment ?

Monsieur AUDANT :

Je n'en ai plus le souvenir.

Monsieur ROBERT :

Pourtant, ce ne sont pas des petits montants, donc vous devriez quand même savoir à peu près combien ça représente, non ? Vous ne savez plus ?

Monsieur AUDANT :

Non.

Monsieur ROBERT :

10 000€ par borne, 600 bornes, 600 places, ça vous fait six millions d'euros. Je vous le donne, comme ça vous l'aurez pour le prochain coup.

Monsieur AUDANT :

Il n'y a pas de souci, Monsieur le Maire, mais par contre, je vois que vous faites de...

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET) (52 :00)

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET, Monsieur CLAVET, vous pouvez au moins respecter l'échange qu'on peut avoir. Donc c'est un investissement de six millions d'euros à réaliser si on doit faire toutes les places du centre-ville aujourd'hui.

(propos sans micro - inaudibles de Monsieur CLAVET) (52 :00)

Monsieur ROBERT :

Ecoutez, vous aviez proposé dans votre programme de passer

(propos sans micro - inaudibles de Monsieur CLAVET)

Monsieur ROBERT :

- ce que vient de dire Monsieur AUDANT - toutes les places du centre-ville, donc ce que vient de dire Monsieur AUDANT, c'est 600 places à 10 000 €, 6 millions d'euros.

Mais vous voyez, vous n'écoutez pas, on ne peut donc pas avoir un dialogue constructif.

(propos sans micro - inaudibles de Monsieur CLAVET)

Je ne raconte pas n'importe quoi. Regardez les chiffres, on avait fait chiffrer ce type de dispositif donc on a le montant de l'investissement et on a le nombre total de places. Et vous l'avez dans le bilan du stationnement chaque année.

Dans ce qu'on a proposé, on n'adopte pas une mesure comme ça, sans concertation. Nous avons eu des discussions, notamment avec les commerçants et avec les professions libérales, les professions libérales qui nous disent aussi que pour des vacations de centre-ville, la demi-heure en une seule fois, c'était trop pour pouvoir aussi leur permettre de venir plusieurs fois en centre-ville. C'est aussi pour ça qu'on met sur 4 fois 1/4 d'heure, notamment pour les infirmiers et les médecins qui peuvent être amenés à se déplacer en centre-ville hors urgence, bien sûr, les urgences sont dans un autre cadre.

Et puis cette discussion-là et cette proposition-là permettent aussi de regarder comment on garde un équilibre - c'est ce qu'a expliqué Monsieur WATTIER - sur l'offre de stationnement en centre-ville, parce que l'enjeu prioritaire, c'est bien la rotation et donc on garde de la rotation en maîtrisant nos dépenses, en maîtrisant nos investissements et en répondant à une demande des commerçants et des professions libérales.

Donc c'est le but de cette délibération.

Monsieur CLAVET, vous avez la parole.

Monsieur CLAVET :

Alors, Monsieur ROBERT, je ne sais pas de quel commerçant vous parlez, voyez-vous, parce qu'il y a une pétition qui a été faite à l'époque, qui a été signée par à peu près 150 commerçants qui demandaient la gratuité totale d'ailleurs du stationnement en centre-ville. Il y a une pétition en ligne qui a dépassé les 1500 signatures - que j'avais lancée d'ailleurs - et qui demande exactement la même chose. Donc je ne sais pas à quel commerçant vous avez posé la question ou alors peut-être à ceux qui sont au Conseil municipal, mais évidemment ils iront dans votre sens.

Mais voyez-vous, lorsque je vous dis « vous dites n'importe quoi », j'ai raison parce que dans le programme que j'ai présenté lors des élections municipales, il était indiqué que les bornes de stationnement intelligentes étaient installées devant les commerces, d'accord, et pas dans toutes les rues, devant les commerces pour éviter justement l'effet des voitures ventouses et permettre la rotation justement devant certains commerces. Alors je comprends peut-être que vous voulez aussi protéger les kebabs, les barbers, les Crousty burger, les Chicken Trucks, etc. voyez-vous, moi je veux qu'ils ferment. Voilà.

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET, dans ce cas-là vous êtes capable de nous dire combien ça faisait de bornes et combien ça faisait d'investissement ?

Là, je vois le vide absolu dans votre proposition. 600, c'est le nombre de places en stationnements vert et rouge. Vous deviez les mettre, vous vouliez les mettre que devant les commerçants ? Combien ça représente de places et quel investissement ?

(propos sans micro - inaudibles de Monsieur CLAVET)

Monsieur ROBERT :

500 000 € ? Vous mettiez 50 places. Il y a beaucoup plus que 50 places devant les commerces. Donc, revenez à la réalité !

Monsieur LANNOY, vous avez la parole.

Monsieur LANNOY :

Alors Monsieur CLAVET, pour être très clair, vous créez encore une fois une polémique afin de stigmatiser certains commerçants sur la commune. Moi je vais vous dire : je suis commerçant - Monsieur CLAVET, je vous ai laissé parler, j'aimerais bien que vous me laissiez parler. Merci beaucoup. - ça va faire 16 ans que je suis commerçant à LENS et quand je suis arrivé, le stationnement était gratuit. La situation concernant le stationnement était déjà très très compliquée et bien plus compliquée qu'aujourd'hui. C'est à la demande des commerçants à l'époque que le stationnement est devenu payant en concertation avec la municipalité. Donc vous n'allez pas me faire croire, à moi, aujourd'hui...

(propos sans micro - inaudibles de Monsieur CLAVET)

Monsieur LANNOY :

Enfin quand même à l'heure où aujourd'hui on a la possibilité de se stationner beaucoup plus facilement, vous ne croyez quand même pas qu'on va revenir en arrière.

(propos sans micro - inaudibles de Monsieur CLAVET)

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET, écoutez un petit peu.

Monsieur LANNOY :

Monsieur CLAVET, voyons...

(propos sans micro - inaudibles de Monsieur CLAVET)

Monsieur ROBERT :

Allez, écoutez un peu, c'est...

Monsieur LANNOY :

Monsieur CLAVET, je vous ai répondu merci.

Monsieur ROBERT :

Allez, on passe au vote sur la délibération n° 27.

Votes « pour » : 30. Merci.

Votes « contre » : 0

Pas d'abstention ? 9.

C'est enregistré, la délibération est adoptée.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Pour.....30

Contre..... 0

Abstentions..... 9 (M. Serge DE SCHEPPER, Mme Isabelle COROENNE, Mme Frédérique LAUWERS, Mme Virginie ZAVODSKI, M. Jonathan PONTHEU, M. Bruno CLAVET, Mme Marie MAY, M. Alexis AUDANT et M. Maxime OZOG)

La délibération 28, Monsieur BOUKERCHA.

QUESTION N° 28

**POLITIQUE DE LA VILLE - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE –
RAPPORT CONCERNANT LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN – EXERCICE 2025**
(Rapporteur : Farid BOUKERCHA)

Monsieur BOUKERCHA :

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une délibération pour rendre compte des principales missions menées par les services municipaux dans le cadre de la politique de développement social et urbain sur la ville de Lens pour l'année 2025 en termes de dépenses de fonctionnement.

Cette délibération reprend les fonctions et l'état des dépenses permettant de préciser l'utilisation de la DSUCS 2025 d'un montant de 10 581 849 € octroyée par l'Etat.

Monsieur ROBERT :

Merci. C'est adopté.

La délibération n° 29, c'est toujours Monsieur BOUKERCHA.

Ah pardon, Madame LAUWERS, excusez-moi, je n'avais pas vu.

Madame LAUWERS :

Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport est particulièrement révélateur de la manière dont votre majorité gouverne LENS depuis maintenant de nombreuses années.

Vous nous présentez aujourd'hui un document censé démontrer l'efficacité de votre politique de cohésion sociale grâce à plus de 10,5 millions euros de dotation de solidarité urbaine versés à notre ville. Pourtant, à sa lecture, une question demeure : quels sont les résultats ?

Car ce document parle de moyens, il parle de dispositifs, il parle de structures, il parle d'animations, mais il ne parle presque jamais de résultats. Or, après tant d'années aux responsabilités, les Lensois ne jugent plus les intentions, ils jugent les résultats et quels sont les résultats aujourd'hui ?

Lens continue d'être l'une des villes les plus fragiles socialement de France. Lens continue de dépendre massivement des dotations liées à la pauvreté. Lens continue de perdre des habitants. Lens continue de voir son centre-ville se fragiliser. Lens continue de subir des problèmes de sécurité, de propreté et de cadre de vie. La vérité dérange, hein ?

La première contradiction de ce rapport est là : vous vous félicitez de percevoir plus de 10,5 millions d'euros de DSU mais cette dotation existe parce que Lens demeure confrontée à d'importantes difficultés sociales, à des revenus faibles et à une forte précarité. Autrement dit, ce qui devrait nous interroger devient, sous votre plume, un motif de satisfaction.

La deuxième contradiction concerne les priorités : quand on regarde les montants présentés, on découvre que plus de 3,3 millions d'euros sont consacrés aux actions culturelles, d'animation sociale, de jeunesse sportive et de loisirs, près de 2,3 millions d'euros vont à l'éducation, près de 2 millions d'euros aux services généraux, mais seulement 427 000 € sont consacrés à l'environnement, à la propreté, à l'enlèvement des dépôts sauvages, au nettoyage des voiries et à l'entretien des espaces verts et seulement 550 000 € concernent les voiries et les déplacements. Voilà le vrai problème !

Les habitants nous parlent des trottoirs dégradés, les habitants nous parlent des dépôts sauvages, les habitants nous parlent de l'état des rues, les habitants nous parlent du manque d'attractivité de certains quartiers. Et pourtant, ce sont précisément les postes les moins dotés.

Troisième contradiction : dans ce document, le mot « lien social » revient sans cesse, le mot « cohésion » revient sans cesse, le mot « animation » revient sans cesse ; mais les mots « sécurité », « tranquillité publique », « vidéoprotection », « police municipale » ou « lutte contre la délinquance » sont quasi absents. Comme si l'on pouvait améliorer durablement la qualité de vie sans traiter la question de la sécurité. Comme si les habitants ne demandaient pas d'abord le droit de vivre sereinement dans leur quartier.

Enfin, ce rapport révèle une faiblesse plus profonde encore : après des années de gestion, vous continuez à nous présenter une addition de dispositifs mais vous ne présentez jamais une vision.

Vous nous expliquez ce que la ville dépense, vous ne nous expliquez jamais ce que la ville transforme. Or la question fondamentale est là : avec plus de 10 millions d'euros de DSU chaque année, pourquoi les difficultés structurelles de LENS demeurent-elles aussi fortes ? Pourquoi le centre-ville continue-t-il de souffrir ? Pourquoi le cadre de vie reste-t-il une préoccupation majeure des habitants ? Pourquoi l'insécurité demeure-t-elle au cœur des conversations ?

Ce rapport décrit une administration, il ne démontre pas une réussite et c'est précisément ce qui doit nous interpeller aujourd'hui. Les Lensois n'attendent plus une liste d'actions, ils attendent des résultats visibles dans leur quotidien et malheureusement, ce document ne les apporte pas. Je vous remercie.

(propos inaudibles de.....)

Monsieur ROBERT :

Alors, ça dépend de quelle vérité on parle, parce que la vérité qui consiste à affirmer qu'on perd de la population, je cherche encore, mais bon...

(propos inaudibles de.....)

Monsieur ROBERT :

C'est difficile de parler, à chaque fois vous essayez de couper pour qu'on ne puisse pas dérouler notre argumentaire. Je ne vous ai pas coupé Madame LAUWERS.

(propos inaudibles de Madame LAUWERS, sans micro).

Donc je vais d'abord présenter mon argumentaire.

(propos inaudibles de Madame LAUWERS, sans micro).

Non, non, Madame, vous n'avez pas la parole, Madame LAUWERS, vous n'avez pas la parole, on vous a laissé vous exprimer, sauf au moment où vous avez dit une bêtise, mais énorme, ce qui a provoqué l'hilarité générale. Mais bon, à partir de là, on vous a laissé vous exprimer.

Est-ce que vous savez sur quoi repose la dotation de solidarité urbaine ? Sur des critères liés à la politique de la ville qui ne concernent pas toute la ville. Et là, nous avons une obligation légale qui n'est pas de donner une vision mais qui est uniquement de donner les moyens qu'on a mobilisés sur certaines actions dans ces quartiers.

C'est pour ça que vous avez certaines opérations - dont d'ailleurs certaines viennent d'être présentées au titre du 12/14 - que vous retrouvez dans la délibération. Donc ce sont toutes ces opérations qui donnent un fléchage. Ce n'est pas la totalité du budget.

Le budget n'est pas repris avec la totalité de la dotation de solidarité urbaine, heureusement et donc il faut regarder les critères qui font que la ville de Lens est attributaire de cette dotation et ensuite les obligations légales qui nous sont faites de présenter son utilisation.

On n'est pas en train de donner une vision, on est en train de présenter un constat, ça fait partie des délibérations, mais vous verrez qu'on est obligé de le donner avant le vote du compte administratif pour pouvoir établir le compte administratif de l'année. Ça en fait partie, comme d'autres délibérations obligatoires. Voilà. Donc c'est un peu dans cet esprit-là, on n'est pas dans une projection, on est dans un constat lié au vote du compte administratif tout à l'heure.

Madame DEGOUVE, je vais vous donner la parole.

Madame DEGOUVE :

Moi, ce que je voulais préciser, c'est que ça renforce la cohésion sociale, le développement des services dans les quartiers et la lutte contre les inégalités, voilà, c'est ce que je voulais préciser.

(propos inaudibles de.....)

Monsieur ROBERT :

Bon, allez Madame LAUWERS.

Madame LAUWERS :

Le seul résultat qu'on a constaté, c'est l'augmentation en fait de vos indemnités, hein ?

Monsieur ROBERT :

Alors c'est marrant parce qu'à chaque fois que vous n'avez rien à dire, vous revenez sur des bêtises encore plus grosses que la baisse de population. On a engagé, j'ai engagé une procédure auprès du Procureur dans ce cadre-là, le courrier au Procureur est parti, ne vous inquiétez pas. Mais, c'est marrant parce que des personnes qui sont sur votre liste sont venues me voir pour savoir la véracité de ces propos et on leur a transmis la totalité des délibérations prises depuis 1995 qui montrent qu'il n'y a pas eu d'augmentation des indemnités du maire depuis 1995. Donc, arrêtez...

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

Monsieur ROBERT :

Mais, Monsieur CLAVET, vous êtes censé voter la loi, regardez l'historique des lois qui fait que la majoration a été votée en tant que ville-centre en 1995 et depuis 1995, il n'y a pas eu d'augmentation.

Vous parliez tout à l'heure du modèle d'HENIN, regardez l'évolution du modèle d'HENIN qui a aussi voté la majoration. Donc, regardée de cette façon-là, elle n'est pas obligatoire, elle est

possible, elle a été adoptée ici depuis comme dans d'autres villes. Il n'y a pas eu d'augmentation d'indemnité votée, pas plus à ce conseil-ci qu'au conseil précédent.

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

Monsieur ROBERT :

Quand on ne veut pas voir la vérité, Monsieur CLAVET, quand on ne veut pas voir la vérité, on ne voit même pas que la population augmente alors que c'est l'INSEE, un organisme indépendant, qui le constate depuis quelques années. Voilà. Donc, la réalité des chiffres est bien là, elle est bien réelle.

On met donc au vote la délibération n° 28.

Votes « pour » : 30. Merci.

Abstentions : 9

Pas de votes « contre » ? Non.

Elle est adoptée.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour..... 30

Contre..... 0

Abstentions..... 9 (M. Serge DE SCHEPPER, Mme Isabelle COROENNE, Mme Frédérique LAUWERS, Mme Virginie ZAVODSKI, M. Jonathan PONTHEU, M. Bruno CLAVET, Mme Marie MAY, M. Alexis AUDANT et M. Maxime OZOG)

Monsieur ROBERT :

On passe à la délibération n° 29, c'est toujours Monsieur BOUKERCHA.

QUESTION N° 29

POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE 2024-2030 - PROGRAMMATION D'ACTIONS SPECIFIQUES 2026

(Rapporteur : Farid BOUKERCHA)

Monsieur BOUKERCHA :

Merci, Monsieur le Maire.

Comme chaque année, la ville de Lens propose une programmation d'actions spécifiques qui s'ajoutent aux actions déjà menées habituellement sur le territoire de la commune. La programmation a été soumise à l'approbation du Comité des financeurs qui s'est tenu le mercredi 28 janvier dernier. Le budget global de la programmation 2026 s'élève à 1 050 749 €, avec l'avis favorable des deux commissions, la commission Services à la Population et la commission Finances.

Monsieur ROBERT :

Merci. Pas de remarque ? Non.

Pas de demande de vote ? Non.

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

Pour la délibération n° 30, c'est Monsieur CECAK.

QUESTION N° 30

POLITIQUES SPORTIVES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2026

(Rapporteur : Jean-François CECAK)

Monsieur CECAK :

Merci, Monsieur le Maire.

« Politiques sportives - subventions aux associations - année 2026 » : les associations sportives qui portent un projet, une animation d'intérêt local et qui en font la demande, peuvent bénéficier d'une subvention de fonctionnement déterminée par critères (le nombre d'adhérents et de Lensois, le type de pratique des adhérents, compétitions, loisirs, l'âge et le sexe des pratiquants, le niveau de formation des encadrants, entraîneurs, dirigeants, juges, arbitres, la participation de l'association aux actions mises en place par la ville).

Ce sont ainsi 28 associations qui bénéficient d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026 pour un montant total de 116 000 €.

Les commissions Finances et Services à la Population ont émis des avis favorables.

Monsieur ROBERT :

Merci.

Monsieur WATTIER ne prend pas part au vote, c'est ça ? Monsieur BOUKERCHA non plus, Monsieur OZOG non plus ? Comment ?

(intervention de Monsieur OZOG, inaudible, sans micro)

Monsieur ROBERT :

Oui, il a donné le pouvoir mais il n'est pas là donc il ne sera pas considéré comme ayant pris part au vote en étant concerné vu qu'il n'a pas pu s'exprimer étant absent, mais vous le soulignez, on le notera.

Donc, on va passer au vote sur la délibération n° 30.

Ah pardon, vous ne prenez pas part au vote ou vous demandez la parole ?

Madame ZAVODSKI :

Je vous demande la parole.

Monsieur ROBERT :

Ah, d'accord, allez-y.

Madame ZAVODSKI :

Monsieur le Maire, chers collègues, nous ne pouvons que nous réjouir des subventions accordées aux associations qui leur permettent de se développer, d'investir dans du matériel et d'attirer de nouveaux adhérents.

Cependant, l'examen des subventions attribuées aux associations sportives révèle aujourd'hui un système profondément déséquilibré. Sur les terrains, de nombreuses associations fonctionnent avec des aides très limitées et sont contraintes de rechercher en permanence des sponsors et d'organiser des manifestations telles que lotos, bourses, ventes diverses afin d'assurer leur fonctionnement au quotidien et de financer leurs déplacements qu'elles effectuent en voiture ou en autocar.

Dans le même temps, nous constatons d'importantes disparités dans la répartition des subventions. Le football, la natation et l'athlétisme concentrent essentiellement les aides accordées. Les autres disciplines ne bénéficient que de soutiens modestes, parfois irréguliers, sans qu'une logique claire soit véritablement identifiable.

À cela s'ajoute un manque de transparence préoccupant : aucun document public ne présente précisément les critères d'attribution des subventions, ni les objectifs poursuivis dans leur répartition. La politique actuelle semble davantage reposer sur des habitudes historiques que sur des visions cohérentes, lisibles et assurées du développement sportif de notre commune.

Par ailleurs, nous ne comprenons pas la baisse de la subvention accordée au tennis de table lensois. Cette association enregistre pourtant, année après année, d'excellents résultats sportifs, évolue à un niveau de compétition et voit son nombre d'adhérents progresser régulièrement. Elle avait sollicité une augmentation de sa subvention afin de financer l'acquisition d'équipements. Or, non seulement cette demande n'a pas été retenue, mais vous avez choisi de diminuer son aide. Où est la logique ?

Nous constatons également que certaines associations ne disposent plus de salles ni des équipements indispensables à la pratique de leurs activités. Dans ce contexte, la création de subventions exceptionnelles destinées à financer les investissements prioritaires mériterait d'être envisagée. Ces déséquilibres ont des conséquences concrètes : des clubs freinés dans leur développement, des bénévoles et des adhérents qui ressentent un sentiment d'injustice et à terme un risque réel d'affaiblissement du tissu associatif sportif de notre ville.

Ce que nous demandons est simple : la publication transparente des montants attribués et des critères de répartition, une évaluation objective des besoins réels des associations, un rééquilibrage progressif des aides afin de mieux accompagner les disciplines aujourd'hui les moins soutenues, la création éventuelle d'un dispositif d'aide à l'investissement pour les associations ayant des besoins matériels identifiés.

Lens dispose d'un tissu sportif riche, dynamique et diversifié. Pourtant, la répartition actuelle des subventions ne reflète pas pleinement cette diversité. Il est temps d'adopter une politique sportive équitable, plus transparente et pleinement assumée, au service de l'ensemble des associations et des habitants.

Je vous remercie.

Monsieur ROBERT :

Alors ce qui est dommage c'est que vous n'ayez pas échangé avec Monsieur OZOG parce qu'il a posé la question en commission, on lui a répondu que les critères étaient disponibles sur le site Internet donc on a une transparence là-dessus. En plus, les délibérations reprennent l'ensemble des montants accordés aux associations donc on ne peut pas être plus transparent.

Après, ce sont des délibérations qui sont peut-être un peu compliquées et chacun le voit avec le prisme du sport ou d'une discipline mais les associations que vous citez sont les associations qui ont le plus grand nombre d'adhérents et de pratiquants sur Lens.

Quand on est à plus de 400 adhérents dans une association, c'est logique que la subvention soit plus importante que quand on est une association avec une trentaine d'adhérents. Nous avons mis des critères qui là aussi ont permis d'ajuster par rapport à la politique sportive qui est « comment on favorise le sport de masse ? », dans toutes nos associations et notamment le sport féminin et des plus jeunes. Un sportif adulte, homme, est moins « valorisé ou primé » qu'une sportive femme dans une association, ce qui donne là aussi la lecture d'une politique publique que l'on veut mettre en place au niveau de la ville.

Les associations bénéficient en plus de subventions d'équipements quand les équipements peuvent être mutualisés, notamment avec des pratiques liées à des établissements scolaires ou à d'autres associations, quand les besoins sont les mêmes. Prenez le tennis de table, on a déjà eu des dotations en tables de tennis de table, notamment parce qu'elles bénéficiaient aussi à la pratique des scolaires et notamment du collège qui est à côté.

Donc voilà, il faut aussi regarder cette délibération avec les critères qui sont là sur le site Internet, la délibération en est l'application. Et la particularité que l'on peut prendre, notamment par rapport à ça, c'est que vous preniez le tennis de table en exemple et je le comprends. Ils avaient demandé 2 500 € et ils bénéficient de 2 000 € (l'an dernier 1 800 €) par application des critères. Est-ce que parce qu'une association demande 2 500 €, on doit suivre à 2 500 € si c'est à l'encontre des critères qui nous sont propres, qui sont à l'encontre quelque part de ce qu'on veut développer comme pratique ?

Et aujourd'hui sur des disciplines, vous ne nous empêcherez pas de primer d'abord dans nos subventions, les pratiquants lensois. On n'écarte pas les extérieurs, mais un pratiquant lensois est privilégié en montant de subvention qu'il apporte à son association par rapport à un pratiquant extérieur, sachant que dans le même temps, on le verra avec la prochaine délibération, pour les pratiquants extérieurs, s'ils adhèrent à l'agglo, s'ils appartiennent à une

des communes de l'agglomération, ils bénéficient du Pass'Sport et ils ont aussi le pass de l'État. Donc, à chaque fois ça permet d'avoir des critères supplémentaires et des subventions pour les associations.

La politique sportive est, on ne peut plus transparente, vous en avez la preuve avec la délibération. Les critères sont sur le site Internet.

Maintenant, si des associations sont en difficulté, et vous l'avez peut-être vu, vous n'étiez pas dans la mandature précédente, mais on a pu vous l'expliquer peut-être, il y a aussi une délibération de fin d'année qui ramène sur les projets exceptionnels.

On a des associations qui participent à des championnats de France. C'est un championnat classique, plus la Coupe de France, championnat de France dans leur discipline qui les amènent à avoir plus de déplacements. Ils ont une subvention exceptionnelle en fin d'année. C'est dans ce cadre-là que la totalité des subventions sont accordées.

Monsieur PONTHEU, vous avez la parole.

Monsieur PONTHEU :

Monsieur le Maire, on peut discuter sur les critères d'attribution, vous les avez défendus. Personnellement, je considère qu'un club lensois qui amène une majorité d'adhérents qui viennent de l'extérieur, lorsque ce club rayonne, c'est la ville de Lens qui rayonne. Après, on peut ne pas être d'accord sur le sujet, mais c'est mon avis.

Ensuite, je vais revenir sur les clubs qui sont clairement impactés par l'état de la salle qui se trouve à Léo Lagrange. Alors l'état de cette poutre, personne ne l'a décidé, je l'entends. Quand on va discuter avec les clubs - et je ne vais pas désigner un club en particulier, je vais parler vraiment pour l'ensemble des clubs - quand on discute avec eux, le constat est relativement clair, aujourd'hui ils ne sont pas dans les conditions optimales pour recevoir leurs adhérents.

Mais, ce qui m'interpelle en fait, c'est que vraiment quand on discute avec eux, ils nous disent clairement « on ne sait pas ce qu'il y aura l'année prochaine, on ne sait pas ce qu'il y aura l'année prochaine parce qu'on voit les adhérents qui s'en vont. On voit des clubs à côté qui sont concurrents et qui sont compétitifs. » On a quand même des clubs avec des niveaux qui sont soit élites soit professionnels.

Donc voilà, la moindre des choses en tant que conseiller municipal, c'est de vous y rendre - sachant la situation mais j'imagine que vous la connaissiez déjà - mais la moindre des choses c'est de porter la voix de ces clubs-là et maintenant vous êtes « sachant ». Donc pour mes collègues qui riaient tout à l'heure sur nos commentaires, j'espère que vous ne rirez pas l'année prochaine quand des clubs seront fermés.

Je vous remercie.

Monsieur ROBERT :

Mais nous sommes allés les voir, on les a tous rencontrés pour leur proposer aussi une solution d'attente. Après, on préférerait aussi que la salle n'ait pas la poutre qui se fissure. En attendant, tous ont été revus et on a même proposé des dotations - vous parliez tout à l'heure

d'équipements - complémentaires pour équiper et aménager les salles qui les accueillent temporairement.

Monsieur CECAK, vous avez la parole.

Monsieur CECAK :

Alors, je voulais juste revenir un peu en arrière. On a toujours accompagné les clubs. On a eu la même chose – je ne sais pas si vous vous en souvenez - à la halle Faucquette avec le tennis et les clubs qui l'utilisaient et on les a accompagnés tout au long de cette période difficile, comme on a accompagné aussi le stade nautique. J'étais adjoint aux sports donc je peux le dire, le stade nautique a été concerné quand on a dû fermer la piscine.

On a toujours aidé les clubs, peut-être encore plus quand c'était en période difficile et aujourd'hui grâce à notre aide, le stade nautique par exemple, du jour au lendemain, a repris et il a 300 licenciés.

Donc dire qu'on ne suit pas les clubs, je ne suis pas trop d'accord parce qu'on a toujours suivi les clubs et encore plus dans la difficulté quand il y avait des problèmes, comme on l'a fait aussi avec l'AS LENS à une période - je ne sais pas si vous vous souvenez - quand il y avait les gens du voyage, quand on a fait les travaux, on a accompagné aussi le club. Et quand des clubs ont des difficultés à chaque fois, on les accompagne et on fait plus d'efforts financiers au niveau de ces clubs-là.

Monsieur ROBERT :

Allez, on revient à la délibération sur les subventions.

Monsieur PONTHEU :

J'entends votre retour, Monsieur CECAK, la dernière chose que je veux mentionner au niveau de ces clubs, c'est que la première demande n'est pas financière. La première demande, c'est de pouvoir discuter avec la mairie pour pouvoir avoir accès aux structures pour pouvoir récupérer du matériel.

Voilà, je voulais faire remonter la parole de ces clubs.

Monsieur ROBERT :

On n'a jamais fermé la discussion avec ces clubs-là ; au contraire, on a essayé de regarder comment on pouvait leur donner une solution qui ne compensera toutefois jamais la totalité de leurs créneaux - si on avait autant de disponibilités dans les salles, ça se saurait - donc on a réadapté nos créneaux, en discutant, en affinant encore un peu plus les temps de nettoyage. Il faut voir aussi comment les agents se sont mobilisés là-dessus pour donner le maximum de disponibilités avec des contraintes qui sont quand même assez compliquées, y compris en achetant du matériel.

On parle d'acheter un nouveau ring pour la salle Jean Jaurès pour les sports de combat parce qu'aujourd'hui le club fonctionne avec un ring qui était un ring de secours mais qui n'était pas le ring principal pour une activité qui n'en avait pas besoin, notamment le karaté. Donc du coup, on regarde aussi pour ce type d'équipement comment on accompagne le club, pas financièrement directement, mais dans sa pratique du quotidien. Donc, on n'a jamais fermé la porte.

Si des clubs se sentent délaissés, qu'ils n'hésitent pas à venir nous voir. Mais on les a tous rencontrés donc je ne vois pas lequel pourrait se sentir concerné de cette façon-là.

On met donc au vote la délibération n°30.

Votes « pour » : 36. Merci.

Abstentions : 0

Pas de vote « contre ».

C'est adopté.

⇒ **Messieurs BOUKERCHA et WATTIER ne prennent pas part au vote.**

M. OZOG précise que M. DE SCHEPPER, qui lui a donné pouvoir, ne souhaite pas prendre part au vote.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

QUESTION N° 31

POUVOIR D'ACHAT – POLITIQUE SPORTIVE – CREATION D'UN « BONUS SPORTS » MUNICIPAL POUR LES ENFANTS LENSOIS SCOLARISÉS EN ÉLÉMENTAIRE

(Rapporteur : Sylvain ROBERT)

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 31 - vous le savez, on s'y était engagé - vient concrétiser un accompagnement des familles parce qu'on parlait de l'accompagnement des clubs (et c'est nécessaire et indispensable) mais on a aussi l'accompagnement des familles pour que la pratique du sport ne soit pas liée à une contrainte financière.

Vous savez que l'Agglo a déjà mis en place le Pass' Sport. On avait décidé, nous, de mettre en place ce dispositif pour que chaque enfant lensois qui fréquente les écoles lensoises puisse bénéficier d'un « bonus sport » supplémentaire donc de 30 € pour la pratique d'une activité sportive dans une association lensoise.

On est bien content, comme disait Monsieur PONTHEU tout à l'heure, qu'il y ait des associations qui accueillent plus de Lensois que d'extérieurs. Nous, on est content qu'ils accueillent plus de Lensois que d'extérieurs parce que certes ça rayonne mais on veut d'abord trouver des solutions et des possibilités pour les enfants qui au quotidien ont peut-être des activités et des équipements sportifs à proximité de chez eux mais ne peuvent pas y aller.

Donc voilà, cette délibération institue le nouveau « bonus sport » d'un montant de 30 € par an qui sera attribué dès la prochaine rentrée à tous les enfants scolarisés dans les écoles lensoises pour la pratique d'une activité dans une association sportive, là aussi lensoise.

Y a-t-il des remarques ? Non.

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 32, c'est Madame CORRE.

QUESTION N° 32

POLITIQUE CULTURELLE - ECOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES FERNAND BOURGUIGNON – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

(Rapporteur : Hélène CORRE)

Madame CORRE :

Bonjour à tous. Simplement, il s'agit par cette délibération d'adopter un règlement intérieur pour l'école municipale d'arts plastiques, en conformité avec le projet d'établissement tel qu'il a été adopté en février 2025.

Monsieur ROBERT :

Merci.

Pas de remarque ?

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 33, c'est toujours Madame CORRE.

QUESTION N° 33

POLITIQUE CULTURELLE – CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE A RAYONNEMENT COMMUNAL FREDERIC CHOPIN – ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

(Rapporteur : Hélène CORRE)

Madame CORRE :

La délibération n° 33 ; il s'agit du règlement intérieur du conservatoire qu'on a dû adapter en fonction de l'évolution du schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement de la musique et de l'art dramatique puisque notre conservatoire est agréé et donc dépend aussi de ces instances.

Il s'agit donc d'adapter le règlement intérieur notamment en y incluant des dispositifs sur des parcours adaptés aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

Monsieur ROBERT :

Merci.

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 34, c'est toujours Monsieur COURCOL.

QUESTION N° 34

REUSSITE EDUCATIVE – EXTENSION DES HORAIRES D'ACCUEIL – NOUVELLE APPLICATION NUMERIQUE DE RESERVATION A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2026 – REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

(Rapporteur : Pierre-Yves COURCOL)

Monsieur COURCOL :

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une délibération sur la « réussite éducative – extension des horaires d'accueil – nouvelle application numérique de réservation à compter de la rentrée scolaire 2026 – règlement intérieur de l'accueil périscolaire ».

Afin d'apporter un meilleur service aux usagers des accueils périscolaires, l'accueil périscolaire des élèves des écoles préélémentaires et élémentaires lensoises, sera modifié comme suit à compter de la rentrée scolaire 2026.

Les horaires d'accueil des enfants, après la classe, seront étendus jusqu'à 19 H 00 contre 18 H 30 actuellement, avec une tarification inchangée.

Une nouvelle application numérique, MyPériSchool, entre les familles bénéficiaires et la collectivité sera mise en place pour les inscriptions et les réservations.

Merci.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Pas de remarque ?

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 35, c'est Madame DAVID.

QUESTION N° 35

REUSSITE EDUCATIVE – CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE PAR LA FUSION DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE PASTEUR

(Rapporteur : Adeline DAVID)

Madame DAVID :

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de la création d'un groupe scolaire par la fusion des écoles maternelle et élémentaire Pasteur.

Actuellement l'école maternelle et l'école élémentaire sont 2 entités distinctes dans leur fonctionnement. Il y a donc 2 directions, 2 équipes pédagogiques et 2 projets d'école.

Suite aux échanges avec les instances préfectorales et la direction des services départementaux de l'Education Nationale du Pas-de-Calais, et après avis favorable des conseils d'écoles extraordinaires, la présente délibération a pour objet de permettre la fusion des 2 entités éducatives en un groupe scolaire à compter de l'année scolaire 2026/2027.

La commission Services à la Population a donné un avis favorable.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Pas de remarque ?

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 36, c'est toujours Madame DAVID.

QUESTION N° 36

REUSSITE EDUCATIVE – ELEVES DE CM2 – SORTIE ANNUELLE DANS UN PARC A THEME - ANNEES 2026 ET SUIVANTES

(Rapporteur : Adeline DAVID)

Madame DAVID :

Cette délibération concerne la sortie annuelle dans un parc à thème pour cette année et les années suivantes.

En clôture du cursus scolaire dans un premier degré, la municipalité offre chaque année aux élèves de CM2 scolarisés dans les écoles élémentaires publiques lensoises, une sortie dans un parc à thème lors d'une journée de mercredi au mois de juin. Ça devait d'ailleurs être aujourd'hui et ça a été reporté à mercredi prochain pour cette année.

Ces dernières années, cette sortie a été organisée au parc Astérix et la présente délibération a pour objet de permettre la ventilation des dépenses au regard du référentiel budgétaire M57 adopté par la collectivité pour l'exercice budgétaire 2026, ainsi que pour les exercices suivants en cas de reconduction chaque année.

Les commissions Services à la Population et Finances ont émis des avis favorables.

Monsieur ROBERT :

Merci. C'est adopté

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 37, c'est Monsieur GHEYSENS.

QUESTION N° 37

PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATIONS

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Monsieur GHEYSENS :

Merci, Monsieur le Maire.

Mes très chers et très estimés collègues, le tableau des effectifs reprend, par catégorie, les effectifs ouverts par cadres d'emploi, les emplois occupés, les emplois vacants à effectif budgétaire constant.

Il constitue une mise à jour indispensable de l'état du personnel de la collectivité et facilite la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, j'allais dire autant pour l'administration que pour les agents.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur ROBERT :

Merci.

Monsieur OZOG, vous avez la parole.

Monsieur OZOG :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, une nouvelle fois, la modification du tableau des effectifs va dans le même sens : davantage de postes administratifs.

De nouveau, nous ne remettons en cause ni les agents ni la qualité du travail qu'ils fournissent, mais la gestion que vous en faites. Cette fois-ci, vous créez un troisième poste de directeur général adjoint des services et trois postes supplémentaires d'attachés dans la filière administrative. Dans le même temps, un poste est supprimé dans le secteur de la culture.

Comme à chaque fois, la délibération invoque une évolution organisationnelle. Mais derrière cette formule très générale, nous ne voyons toujours pas clairement quelle est cette nouvelle organisation qui justifie l'augmentation continue des effectifs administratifs. Ce qui nous interpelle surtout, c'est le choix qui est fait : pendant qu'on renforce les bureaux, nous ne voyons pas le même effort pour les services de terrain.

Pourtant, ce sont eux qui répondent aux préoccupations quotidiennes des habitants. Ce sont eux qui assurent la propreté de nos rues, l'entretien de nos espaces publics et la qualité de notre cadre de vie. Ce sont également eux qui participent à la tranquillité publique et à la sécurité à travers la police municipale. Ce sont ces agents que les habitants croisent chaque jour. Ce sont ces services qu'ils évaluent en premier lorsqu'ils portent un jugement sur l'action municipale.

Nous pouvons comprendre qu'une collectivité ait besoin d'encadrement et de fonctions administratives, mais à force de renforcer la structure administrative sans renforcer dans les mêmes proportions les services de terrain, l'équilibre finit par se rompre.

Pour notre groupe, les priorités devraient être claires : davantage de moyens pour la sécurité, davantage de moyens pour l'entretien de la ville et davantage de moyens pour améliorer concrètement le cadre de vie des Lensois. Or, ce n'est pas le choix qui nous est proposé encore aujourd'hui. Une fois encore, les effectifs administratifs progressent, tandis que les services les plus visibles et utiles pour les habitants, ne sont pas renforcés. Au final, la mairie est gagnante, les Lensois sont perdants.

Je vous remercie.

Monsieur GHEYSENS :

Je veux bien répondre et ce qui me vient spontanément à l'esprit, c'est que quand vous dites les administratifs il y en a trop, c'est toujours les uns contre les autres. Vous clivez les agents. C'est sympa déjà pour l'administration. Ils vont comprendre que pour eux, ça ne compte pas pour beaucoup ce qu'ils font ? Alors que quand on est en responsabilité d'une commune à la fois dans l'administration ou en responsabilité institutionnelle, on sait très bien que sans une administration forte, il n'y a pas du tout de travail de terrain qui peut se faire. Enfin voilà, moi c'est ce que ça m'inspire et je ne partage pas du tout votre point de vue.

Monsieur ROBERT :

Juste une réponse, vous parlez d'un poste supprimé en culture et des postes créés en administratif : c'est juste un agent qui change de filière pour une progression de carrière. C'est le même agent sauf que, soit on lui dit « merci, au revoir, on a plus besoin de vous », soit on essaie de l'accompagner dans sa progression de carrière comme on l'a fait pour d'autres agents déjà.

Donc voilà, ce n'est pas plus bête que ça.

(propos inaudibles – sans micro de Monsieur OZOG)

Monsieur ROBERT :

Mais regardez la totalité et après derrière, regardez le tableau des effectifs, comment il évolue dans la durée, parce qu'à des moments, on ouvre des postes pour permettre ces progressions et on les referme derrière quand les agents ont cette progression de carrière ou cette évolution de carrière.

Là vous êtes dans le cas typique : le comité technique s'est réuni là-dessus avec ces évolutions pour les agents, certains ont pu avoir des progressions, notamment dans leur grade, dans leur déroulé de carrière au sein de la ville de Lens. Est-ce qu'on doit les en priver ?

Vous opposez à des moments, certaines fonctions par rapport à d'autres mais on a aussi les mêmes progressions dans les services techniques. Vous parlez de la sécurité : on a pris des dispositions spécifiques pour accompagner notamment le régime indemnitaire de la police municipale.

Donc à chaque fois on regarde comment on peut accompagner l'évolution de la carrière des agents. Là ça en est un exemple, on ne va pas s'en priver et on ne va pas les priver, eux, de cette progression de carrière. C'est la traduction très simple de la délibération.

On met donc la délibération n°37 au vote.

Votes « pour : 30. Merci.

Abstentions : 9.

Pas de vote « contre ».

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Pour..... 30

Contre..... 0

Abstentions..... 9 (M. Serge DE SCHEPPER, Mme Isabelle COROENNE, Mme Frédérique LAUWERS, Mme Virginie ZAVODSKI, M. Jonathan PONTHEU, M. Bruno CLAVET, Mme Marie MAY, M. Alexis AUDANT et M. Maxime OZOG)

Monsieur ROBERT :

Domage pour les agents qui ne pourront pas bénéficier de l'unanimité sur cette évolution, mais qui font leur travail au quotidien, il faut le souligner, notamment dans ces conditions et avec la période qu'on vient de traverser aussi.

La délibération n° 38, c'est toujours Monsieur GHEYSENS, un peu dans le thème.

QUESTION N° 38

PERSONNEL – TABLEAU DES EMPLOIS

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Monsieur GHEYSENS :

Merci, Monsieur le Maire.

Mes très chers et très estimés collègues, cette délibération vise à adopter le tableau des emplois de la collectivité conformément au cadre réglementaire afin de sécuriser juridiquement les effectifs et d'ajuster les emplois aux besoins réels des services.

À travers ces 2 délibérations, tableau des effectifs et tableaux des emplois, au-delà d'une approche « carrière » des agents, nous pouvons mesurer combien ils font « ressource » pour la ville et pour l'action publique, une ressource vitale pour la transition écologique, une nécessité dont chacun peut prendre la température de la réalité aujourd'hui.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur ROBERT :

« Température » : c'est le bon mot.

Pas de remarque ?

On met au vote la délibération n° 38.

Votes « pour » : 30.

Abstentions : 9. Merci

Votes « contre » : il n'y en a pas.

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Pour..... 30

Contre..... 0

Abstentions..... 9 (M. Serge DE SCHEPPER, Mme Isabelle COROENNE, Mme Frédérique LAUWERS, Mme Virginie ZAVODSKI, M. Jonathan PONTHEU, M. Bruno CLAVET, Mme Marie MAY, M. Alexis AUDANT et M. Maxime OZOG)

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 39, c'est Monsieur MAZURE.

QUESTION N° 39

MUTUALISATION DE MOYENS – RESSOURCES HUMAINES – FORMATION EN HYGIENE ET SECURITE AU TRAVAIL - CONVENTION CADRE CALL/VILLE

(Rapporteur : Pierre MAZURE)

Monsieur MAZURE :

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération qui vous est proposée vise à permettre à la ville d'adhérer au dispositif mutualisé de formation en hygiène et sécurité au travail mis en place par la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN. Ce dispositif, tout d'abord, répond à une obligation réglementaire qui incombe à la collectivité en matière de protection de la santé, de la sécurité des agents, en particulier à travers la mise en œuvre d'actions de formations adaptées. Et quand je parle de formations, c'est au pluriel.

Il présente également un intérêt financier organisationnel puisqu'il repose sur une mutualisation des moyens entre les communes du territoire. L'adhésion est sans coût pour la ville et permet de bénéficier d'une offre de formation structurée tout en optimisant les dépenses.

Enfin, ce dispositif contribue concrètement à améliorer les conditions de travail des agents en renforçant les compétences en matière de prévention des risques et en sécurisant leurs pratiques professionnelles.

Il vous est donc proposé d'approuver l'adhésion de la ville de Lens à ce dispositif et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante, la commission Finances ayant émis un avis favorable.

J'en ai terminé Monsieur le Maire.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup, on met au vote.

Votes « pour » : 39. Merci.

Abstentions : il n'y a pas d'abstention.

Pas de vote « contre ».

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 40, le compte de gestion, c'est Monsieur GHEYSENS.

QUESTION N° 40

FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2025

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Monsieur GHEYSENS :

Merci, Monsieur le Maire.

Mes très chers et très estimés collègues, cette délibération a pour objet de constater la parfaite concordance entre le compte de gestion établi par le comptable public et le compte administratif présenté par la ville.

Elle confirme ainsi la sincérité et la régularité des comptes de l'exercice 2025, sans observation ni réserve. Au-delà de cette concordance, le compte de gestion nous offre également une photographie de la situation financière et patrimoniale de la commune.

Nous y constatons d'abord que la trésorerie s'établit au 31 décembre 2025 à 46,3 millions d'euros. Nous pouvons également mesurer l'importance du patrimoine communal à travers un actif immobilisé : un peu moins d'un demi-milliard d'euros, c'est-à-dire des écoles, des bâtiments, des espaces publics. J'y inclus la forêt urbaine avec 14 000 arbres plantés, même si la valeur patrimoniale de l'arbre n'est pas encore reconnue par la règle de la comptabilité publique. En tout cas, cela reste le témoignage d'une situation financière solide et saine.

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur ROBERT :

Il s'agit donc de constater que le trésorier a bien les mêmes résultats que nous quand vous arriverez - mais je ne serai pas là - au compte administratif.

On doit approuver le compte du trésorier.

Pas de remarque ? pas de demande de vote ? Non

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

Donc je laisse la présidence pour la délibération n° 41 à Monsieur HANON, pour le compte administratif.

(Monsieur le Maire quitte la salle)

Monsieur HANON :

Merci Monsieur le Maire. À tout à l'heure.

Chers collègues, la délibération n° 41 porte sur l'approbation du compte administratif - exercice 2025 et je vous propose de laisser Thibault GHEYSENS exposer ce point.

QUESTION N° 41

FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2025

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Monsieur GHEYSENS :

Merci, Monsieur le Président.

Mes très chers et très estimés collègues, le compte administratif 2025 traduit avant tout une réalité : la ville de Lens est bien gérée.

Dans un contexte toujours marqué par l'inflation, notamment la hausse des coûts de l'énergie et de l'alimentation et les incertitudes pesant sur les finances locales, nous avons maintenu le cap, maîtrisé les dépenses, préservé les services publics, protégé le pouvoir d'achat des habitants et poursuivi les investissements utiles au territoire dans une dynamique de transition écologique. C'est ce que montrent les résultats qui vous sont présentés aujourd'hui.

Nous avons une situation financière solide. La première leçon de ce compte administratif est simple : la ville est financièrement solide. L'exercice 2025 se termine avec un résultat global de 34,7 millions d'euros, notamment grâce à la session du stade BOLLAERT-DELELIS et avec une épargne brute de 11,5 millions d'euros qui demeure à un niveau élevé et sécurisant pour l'avenir.

On va passer à la diapo suivante. L'investissement est financé sainement. L'investissement communal est largement financé par notre autofinancement et par des subventions obtenues. Cela démontre notre capacité à investir sans fragiliser les finances de la collectivité. C'est une gestion remarquable, c'est une gestion responsable qui permet de moderniser la ville tout en préservant les équilibres budgétaires.

Sur la diapo suivante, c'est la trajectoire de désendettement. La commune poursuit sa stratégie de désendettement avec une dette de 22,5 millions d'euros contre 48 millions d'euros il y a 10 ans. Cette trajectoire témoigne d'une gestion prudente et durable. Elle nous permet de consacrer davantage de moyens aux projets et aux habitants plutôt qu'au remboursement de la dette. Je crois que dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, c'était souligné.

Diapositive suivante sur la section de fonctionnement : c'est là que vous pouvez apprécier les recettes réelles de fonctionnement qui s'élèvent à près de 62 millions d'euros, auxquelles s'ajoute un excédent reporté de 7,8 millions d'euros et les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 50,5 millions d'euros. Parmi elles figurent notamment les dépenses d'énergie, de chauffage, la gestion des espaces verts... J'ai toujours en tête la question des îlots de fraîcheur - quand même, c'est d'actualité - dont la bonne gestion participe à la transition écologique.

La ville a également consacré 6,2 millions d'euros aux amortissements qui participent au financement des investissements futurs.

Et donc, on dégage un résultat positif de 13,1 millions d'euros. Cette gestion rigoureuse permet de préparer l'avenir tout en accompagnant la transition, en tout cas la transition écologique du territoire.

Sur la section d'investissement : les recettes d'investissement proviennent des subventions, du FCTVA, de l'autofinancement et effectivement de la cession du stade BOLLAERT-DELELIS pour 27 millions d'euros et en dépenses, la ville a réalisé plus de 13 millions d'euros de dépenses d'équipement au bénéfice du patrimoine communal et des habitants.

Ces investissements ont notamment permis de financer par exemple, les espaces paysagers, un parc canin à la Grande Résidence, la création d'une aire de jeux inclusive au parc Chochoy ainsi que plusieurs opérations d'amélioration des espaces publics et de la voirie.

La commune a également poursuivi le remboursement du capital de la dette à hauteur de 2,9 millions d'euros et l'exercice se clôt sur un solde d'investissement positif de 21,6 millions d'euros, je vais le répéter : un solde d'investissement positif de 21,6 millions d'euros.

Le compte administratif confirme la solidité financière de la ville et notre capacité à investir pour préparer l'avenir tout en poursuivant le désendettement. La cession du stade Bollaert nous offre une opportunité exceptionnelle pour accélérer la transformation de Lens. Moi, j'ai tendance à penser que cette ambition s'inscrit dans une histoire locale féconde où les difficultés se surmontent collectivement.

Je pense à l'histoire de Ghislain DECROMBECQUE, maire de Lens, qui fit de l'innovation un moteur de développement bien avant l'épopée minière et qui a œuvré pour transformer - déjà en son temps - un territoire réputé impropre à la culture, en terre fertile. Aujourd'hui comme hier, Lens relève les défis de son temps en faisant de la transition écologique, de la qualité de vie et de la cohésion sociale, les leviers de son avenir.

Fidèle à son histoire de courage, de travail et de solidarité, notre ville continue d'avancer avec constance, avec confiance et dans un esprit de responsabilité.

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur HANON :

Merci, Monsieur GHEYSENS pour cet exposé de qualité qui laisse apparaître la bonne gestion de notre collectivité.

Je rappelle quand même qu'il est indiqué dans la délibération qu'il y a absence d'observation particulière à l'issue du contrôle de cohérence effectué entre le compte de gestion transmis par le comptable public et la comptabilité de la collectivité.

On a pu constater que Monsieur le Maire est sorti de la salle et après avoir entendu l'exposé de Monsieur GHEYSENS, il vous est proposé d'approuver le compte administratif.

(propos inaudibles – sans micro de Monsieur CLAVET)

Monsieur HANON :

Je vais vous passer la parole, Monsieur CLAVET, n'ayez crainte. Je vous laisse la parole, Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci, Monsieur le Président.

A vous entendre, Monsieur GHEYSENS, tout va bien à Lens : les finances seraient excellentes, la dette diminuerait, l'autofinancement serait solide, les subventions seraient au rendez-vous.

Alors permettez-moi une question simple : si tout va si bien, pourquoi les Lensois ont-ils le sentiment inverse ? Pourquoi parlent-ils d'abord d'insécurité ? Pourquoi parlent-ils d'abord du déclin du centre-ville ? Pourquoi parlent-ils d'abord des commerces qui ferment ? Pourquoi parlent-ils d'abord de la saleté, des dépôts sauvages, du stationnement et du manque d'attractivité de notre ville comme l'a souligné notre collègue Frédérique LAUWERS ?

Le problème fondamental de votre majorité est là : vous gérez des comptes, vous ne transformez plus la ville. Car lorsqu'on lit vos documents budgétaires, on constate une chose frappante : ils parlent sans cesse de moyens, mais jamais de résultats.

On nous explique combien d'argent entre, on nous explique combien d'argent est dépensé, on nous explique combien la ville a économisé, mais on ne nous explique jamais pourquoi après tant d'années de gestion socialiste, Lens reste confrontée aux mêmes difficultés.

Vous nous expliquez que les recettes fiscales progressent, vous nous expliquez que la dotation globale de fonctionnement augmente, vous nous expliquez que la ville dégage plus de 13 millions d'euros d'excédents de fonctionnement, vous nous expliquez que l'endettement baisse. Très bien !

Mais alors, où est l'ambition ? Où sont les grands projets pour Lens ? Où est la stratégie de reconquête du centre-ville ? Où est le plan massif pour la sécurité ? Où est la vision qui prépare la ville de 2035 à 2040 ?

Depuis des années, vous gérez l'existant, vous entretenez, vous accompagnez, vous subventionnez, mais vous ne transformez plus. Et c'est précisément ce qui explique le décrochage progressif de notre ville qui fera que Lens d'ailleurs ne sera plus la locomotive de la CALL et que Liévin en deviendra la ville centrale grâce au travail amorcé par Laurent DUPORGE, soyons honnête, mais qui sera amplifié, pérennisé et même amélioré par Dany PAIVA.

Plus grave encore, votre majorité semble avoir perdu toute capacité à hiérarchiser les priorités. Les habitants demandent davantage de sécurité, vous répondez « animations » ; les habitants demandent davantage de propreté, vous répondez « taxes » ; les habitants demandent davantage d'attractivité économique, vous répondez « barbers et kebabs » ; les habitants demandent des résultats, vous répondez « procédures » et pendant que les Lensois subissent ces difficultés au quotidien, votre majorité a trouvé le temps de voter la majoration de ses propres indemnités.

Voilà le symbole de votre mandat. Rien ne s'améliore sauf vos indemnités que vous avez - je le répète et je l'assume - souhaité augmenter. Cette décision - voilà, au moins c'est dit deux fois, on est sûr - restera comme le révélateur d'une équipe d'ailleurs déconnectée des préoccupations réelles de la population.

Le plus inquiétant n'est d'ailleurs pas l'état des finances, le plus inquiétant, c'est l'absence totale de perspective. Aujourd'hui, après plus de 20 ans de gestion de la même majorité, personne n'est capable de dire ce que sera Lens dans 10 ans.

Quel est votre projet pour le commerce, quel est votre projet pour l'habitat, pour la sécurité, pour les nouvelles familles, pour retenir nos jeunes ? Aucune réponse claire, aucune ambition structurante, aucune vision ! Et c'est finalement, tout le paradoxe de votre gestion.

Vous avez réussi à accumuler les excédents temporairement, vous avez réussi à vendre le stade, mais vous n'avez pas réussi à faire progresser suffisamment la qualité de vie des Lensois. Or, un budget n'est pas une fin en soi, une mairie n'est pas un coffre-fort, une ville ne se gère pas comme un tableur Excel. L'objectif d'une municipalité est de transformer la vie de ses habitants et après tant d'années de pouvoir, ce qui manque à Lens aujourd'hui, ce ne sont pas les moyens. Ce qui manque à Lens aujourd'hui, c'est une ambition, une vision et une équipe capable de les porter.

Monsieur HANON :

Monsieur GHEYSENS, vous avez la parole.

Monsieur GHEYSENS :

Oui, merci Monsieur le Président.

J'entends bien les critiques de l'opposition. Je pourrais y répondre point par point, mais je crois qu'il y a quelque chose qui se manifeste dans votre orientation et je sens quand même, qu'elle est très différente de celle que nous prenons effectivement.

Puisque dans les discussions, quand vous discutez sur la masse salariale - là vous n'en avez pas parlé et je suis un peu étonné - quand vous parlez de la question des emplois, en réalité ce que vous avez, c'est un projet quand même très libéral, sinon illibéral, où vous pensez que c'est par l'entrée par le privé, par l'entreprise privée qu'on peut résoudre des problèmes, qu'on peut mieux travailler.

Moi je n'ai pas cette vision-là. Quand j'ai vu pendant les grandes fêtes de Lens l'engagement des services, je ne pense pas qu'on obtient ce niveau d'engagement et cette qualité de travail uniquement par le secteur privé. Je pense qu'à un moment donné, la question portée par le secteur public, elle vaut quelque chose, elle dit quelque chose.

Et un deuxième sujet sur lequel je vous entends constamment et sur lequel effectivement on n'est pas complètement accordé et même pas du tout, c'est sur cette mise en cause sous-jacente de l'état de droit où vous voulez discriminer les gens ou les séparer, et en plus en affirmant plusieurs fois des choses qui ne sont quand même pas tout à fait justes, sinon totalement fausses.

On a entendu le nombre d'habitants : nous avons les chiffres de l'Insee, on a quand même des gens assez sérieux et on essaye de se référer à des choses stabilisées. Je vous entends aussi parler des indemnités. En fait, j'ai vraiment le sentiment que là vous êtes en train de colporter des potins pour tromper les gens.

Donc, si c'est ça votre projet de société, je ne le partage pas parce qu'on peut dire que vous êtes - j'aime beaucoup cet adjectif qui serait un nouveau mot - « potino-trompiste ». Vous êtes des gens qui colportaient des potins pour tromper les gens.

Après je voudrais juste dire que pour l'ambition, je me souviens quand même qu'il y a eu des élections et que vous n'avez pas été élu. Notre programme a remporté une majorité d'adhésions de la part des habitants et c'est dans ce programme, que vous pourrez relire l'ensemble de nos ambitions.

Merci Monsieur le Président.

Monsieur HANON :

Merci, Monsieur GHEYSENS pour ces explications.

Monsieur CLAVET, vous avez la parole.

Monsieur CLAVET :

C'est compliqué de répondre en entendant autant d'absurdités. Alors je comprends que vous avez vos fiches préparées, vous attendiez d'ailleurs que je parle des dépenses de fonctionnement, de la masse salariale. Bon, vous êtes un peu déçu, Monsieur GHEYSENS, parce que vous n'avez pas pu me répondre dessus.

Je crois qu'étant donné l'état de la ville, nous n'avons aucune leçon à recevoir en matière de gestion comme au niveau national d'ailleurs, parce que je pense que l'état du pays aussi est de la faute de votre famille politique. Donc vous pouvez nous qualifier de tous les adjectifs que vous le souhaitez. Moi au moins, je sais et je l'assume et j'en suis fier, je crois que nous sommes du bon côté de l'histoire, contrairement à vous. D'ailleurs, parti socialiste qui a été fondé par Monsieur MITTERRAND avec ses amis BOUSQUET et LAVAL qui ont reçu la Francisque.

Alors, voyez-vous, tous vos amalgames, si vous voulez, vous pouvez me les faire longtemps mais, voyez-vous, moi je ne me suis pas associé à la France Insoumise, je ne me suis pas associé au Parti communiste, responsable de 120 millions de morts. Moi, j'ai la tête haute et les mains propres.

Monsieur HANON :

Monsieur CLAVET, vous mélangez tout. Je vous demande d'arrêter. Vous mélangez tout. Donc je propose de passer au vote.

Sur la délibération n° 41, chers collègues,

Quels sont ceux qui votent « pour » : 29

Abstention : 0

Votes « contre » : 9

Monsieur HANON, premier Adjoint au Maire, a assuré la présidence du Conseil Municipal, Monsieur ROBERT ayant quitté la salle avant la présentation et le débat sur la délibération n°41.

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour..... 29

Contre..... 9 (M. Serge DE SCHEPPER, Mme Isabelle COROENNE, Mme Frédérique LAUWERS, Mme Virginie ZAVODSKI, M. Jonathan PONTHEU, M. Bruno CLAVET, Mme Marie MAY, M. Alexis AUDANT et M. Maxime OZOG)

Abstentions..... 0

Monsieur HANON :

Merci beaucoup.

Nous passons au budget supplémentaire, Monsieur GHEYSENS. On va continuer en attendant le retour de Monsieur le Maire.

J'ai passé une délibération peut-être, non ?

Monsieur GHEYSENS :

Oui, la question de l'affectation des résultats.

Monsieur HANON :

Oui, j'ai passé la délibération n° 42 « affectation des résultats - exercice 2025 ». Alors, la délibération n° 42, c'est Monsieur GHEYSENS.

(Monsieur le Maire est de retour dans la salle.)

QUESTION N° 42

FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2025

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Monsieur GHEYSENS :

Merci, Monsieur le Président.

Mes très chers et très estimés collègues, cette délibération propose d'affecter les résultats de l'exercice 2025 au budget supplémentaire 2026. Elle permet de reporter les excédents constatés - je vous laisse en prendre connaissance dans la délibération - afin de financer nos investissements et de préserver nos capacités d'action pour les années à venir.

Merci, Monsieur le Président.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur HANON :

Merci beaucoup. Alors cette fois-ci, c'est la délibération n° 43. « budget supplémentaire - exercice 2026 ».

QUESTION N° 43

FINANCES – BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE 2026

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Monsieur GHEYSENS :

Mes très chers et très estimés collègues, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, le budget supplémentaire que nous vous présentons aujourd'hui, a un objectif simple : intégrer les résultats de l'exercice 2025 dans le budget 2026 et ajuster certaines prévisions au regard des informations désormais connues.

Donc, sur les orientations générales, l'élément principal c'est l'intégration du résultat dégagé en 2025, soit 34,7 millions d'euros. Ce montant se répartit entre 7,7 millions d'euros en fonctionnement et 27 millions d'euros en investissement.

Cette situation exceptionnelle résulte principalement de la vente du stade BOLLAERT-DELELIS. La conséquence est immédiate : nous pouvons supprimer l'emprunt de 17,7 millions d'euros qui avait été prévu au budget primitif. Vous vous souvenez, nous l'avions voté précédemment. Le reste de ces ressources permet de renforcer les crédits inscrits au budget de manière prudente et responsable.

On passe à la diapo suivante sur la section de fonctionnement. En fonctionnement, nous intégrons le résultat 2025, soit 7,65 millions d'euros de recettes supplémentaires sur un total de 7,9 millions d'euros, recettes qui sont intégralement réaffectées à la section de fonctionnement.

Au final, le budget de fonctionnement atteint près de 68,7 millions d'euros en recettes. On parlait des 10 millions ou 13 millions de la DSU, on est quand même très très largement au-dessus quand on veut voir avoir une analyse précise des dépenses et de l'action de la commune. Il permet de maintenir un autofinancement de plus de 5,4 millions d'euros au bénéfice de l'investissement.

On passe à la section d'investissement. C'est en investissement que l'effet est le plus visible. Nous intégrons 25,1 millions d'euros d'excédent d'investissement, 5,4 millions d'euros issus du résultat de fonctionnement ainsi que les restes à réaliser de 2025 forcément.

Au total, cela représente un apport net de 27 millions d'euros, qui correspond au produit de la vente du stade. Grâce à cette ressource exceptionnelle, nous pouvons retirer totalement le recours à l'emprunt nouveau qui était inscrit au budget primitif. C'est un signal fort. Nous continuons à investir tout en limitant le recours à l'endettement.

Après ajustements, le budget d'investissement 2026 permettra notamment de financer près de 45,7 millions d'euros de dépenses d'équipement. Je vais le répéter parce que l'ambition est quand même assez nette au moins dans les montants et on verra dans la manière de réaliser les choses, 45,7 millions d'euros de dépenses d'équipement tout en assurant le remboursement normal de la dette.

Donc il traduit une situation financière solide - vous l'avez dit Monsieur CLAVET - et une gestion rigoureuse, mais surtout, il nous donne les moyens de poursuivre les investissements attendus par les citoyens : améliorer durablement le cadre de vie, renforcer l'attractivité de la ville et accompagner la transition écologique déjà engagée depuis plusieurs années.

En résumé, nous utilisons aujourd'hui des résultats exceptionnels pour préparer l'avenir de Lens et soutenir les projets utiles aux territoires.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup, Monsieur GHEYSENS.

Monsieur CLAVET, vous avez la parole.

Monsieur CLAVET :

Merci, Monsieur le Maire.

Donc, à la lecture de ce budget supplémentaire, une question s'impose, où est passée l'ambition pour Lens ?

Car ce document révèle une réalité inquiétante : vous bénéficiez aujourd'hui d'une recette exceptionnelle de 27 millions d'euros grâce à la vente du stade Bollaert, une somme certes considérable, mais insuffisante à notre goût, comme vous le savez.

Néanmoins, elle devrait être une opportunité historique pour transformer notre ville, corriger ses faiblesses et préparer son avenir. Pourtant, à la lecture de ce budget, nous cherchons toujours le projet, nous cherchons la vision, nous cherchons les priorités et nous ne trouvons rien.

La seule certitude, c'est que cette manne exceptionnelle permet de supprimer un emprunt de 17,7 millions d'euros initialement prévu. Très bien ! Mais après, quel grand plan pour la sécurité, le commerce, le cadre de vie, l'attractivité de Lens, la protection animale, le logement ? Rien, aucun.

Ce budget est celui d'une municipalité qui gère sa trésorerie, pas celui d'une équipe qui prépare l'avenir. Pire encore, derrière les effets d'annonce, le budget révèle une dérive préoccupante des dépenses de fonctionnement. Les dépenses réelles de fonctionnement passent de 53,4 millions d'euros à 63,2 millions d'euros, près de 10 millions d'euros supplémentaires, près de 20 % d'augmentation en une seule année.

Les Lensois sont donc en droit de se poser une question simple : où passe l'argent ? Car lorsque les dépenses augmentent de près de 10 millions d'euros, les habitants devraient constater une amélioration visible de leur quotidien. Or, que voient-ils ? Ils voient un cadre de vie qui se dégrade, ils voient les dépôts sauvages se multiplier, les trottoirs s'abîmer et les incivilités gagner du terrain. Bref, ils ne comprennent pas pourquoi la ville dépense toujours plus alors que leur quotidien ne s'améliore pas.

Le plus inquiétant est d'ailleurs dans les détails de ce budget supplémentaire, votre propre document montre que l'épargne brute de la ville passe de plus de 6,8 millions d'euros à moins de 2,2 millions d'euros. Autrement dit, les dépenses progressent désormais plus vite que les recettes. C'est le signal d'alarme d'un modèle qui arrive en fin de cycle.

Et qu'est-ce qui sauve aujourd'hui l'équilibre du budget ? La vente du stade. Sans les 27 millions d'euros de BOLLAERT, ce budget raconterait une histoire beaucoup moins favorable.

La vérité est donc simple : vous avez vendu un élément majeur du patrimoine des Lensois, enfin « bradé », vous disposez aujourd'hui de 27 millions d'euros exceptionnels, mais vous n'en profitez pas pour changer la ville car, sur les priorités des habitants, nous ne voyons aucun changement d'échelle.

La sécurité reste le parent pauvre de votre politique municipale : toujours pas de police municipale à la hauteur des enjeux, toujours pas de centre de supervision urbain moderne, toujours pas de déploiement massif de la vidéoprotection, toujours pas de réponse à la hauteur de l'exaspération des habitants. Et même constat pour le commerce : le centre-ville souffre depuis des années, les fermetures s'accumulent, la concurrence des zones commerciales continue de fragiliser le commerce de proximité et pourtant, aucun plan ambitieux n'apparaît dans ce budget.

Même absence de vision concernant la protection animale alors que cette question mobilise de plus en plus de citoyens lensois et aucune priorité particulière n'est affichée, à part évidemment le parc canin.

Donc il n'y a pas de stratégie, pas de plan structuré, pas d'ambition. Au fond, ce budget raconte une histoire très simple : vous avez reçu un jackpot exceptionnel mais vous n'avez aucun projet exceptionnel à proposer aux Lensois.

La ville dépense davantage, la machine municipale coûte davantage, les marges financières se dégradent, le cadre de vie continue de se détériorer et malgré les 27 millions d'euros exceptionnels, Lens n'a toujours pas de cap.

Donc vous prouvez qu'une ville peut recevoir 27 millions d'euros sans sauver son centre-ville, une ville peut recevoir 27 millions d'euros sans améliorer le cadre de vie, une ville peut recevoir 27 millions d'euros sans préparer l'avenir.

Et les Lensois n'attendent finalement pas une addition de lignes comptables, ils attendent une ambition, ils attendent des résultats, ils attendent une vision et ce budget prouve - une nouvelle fois - que votre majorité n'en a plus.

Monsieur ROBERT :

Monsieur GHEYSENS, vous avez la parole.

Monsieur GHEYSENS :

Je pense déjà qu'on ne partage pas effectivement la question de l'ambition. Je vous l'avais dit, vous pouvez, vous auriez pu la lire d'ailleurs dans le programme pour lequel les citoyens se sont prononcés et bon, nous avons été élus et pas vous sur ce programme-là.

Vous pouvez y lire - je ne vais pas rentrer dans le détail - tous les investissements que nous avons, que nous conduisons, que nous poursuivons sur les différentes cités. Je pense à la cité 4, à la cité 12/14 avec des dépenses quand même extrêmement conséquentes, je pense, sans aller jusqu'à l'hôpital de Lens qui représente à nouveau une dépense, même si ce n'est pas directement le budget de la commune, on participe quand même à l'accueil de l'hôpital en mettant en place - vous avez bien vu dans les délibérations qui sont portées - des ouvertures de voiries pour faire le bus à haut niveau de service gratuit.

Le bus gratuit pour aller à l'hôpital ! L'hôpital, c'est 500 millions d'euros de dépenses ! Excusez-moi, Monsieur CLAVET, on raisonne en milliards d'euros. Vous, vous regardez le doigt de celui qui montre la lune. Je veux dire, je ne vois pas d'autre chose que cette manière de faire. Et puis, vous vous en donnez encore une fois à cœur joie sur « comment je raconte une histoire ». Effectivement, ce sont des récits, un politique c'est un peu des récits, mais on peut aussi ne pas faire des potins et vouloir tromper à tout prix son monde et être un « potino-trompiste ». Vous vous complaisez dans cette situation qui traduit en réalité un vrai programme, un vrai projet de société que je ne partage pas.

Monsieur ROBERT :

Monsieur LANNOY, vous avez la parole.

Monsieur LANNOY :

Monsieur CLAVET, vous avez bien raison, nous n'avons pas les mêmes priorités pour cette commune et j'ai envie de vous dire, c'est tant mieux, tant mieux pour les Lensois, tant mieux pour cette majorité. Et j'ai envie de vous dire également que ce budget supplémentaire, finalement, c'est la preuve d'une majorité qui travaille et qui tout simplement tient ses engagements. Alors j'ai bien compris que vous étiez encore et encore en campagne, ça ne s'arrêtera donc jamais ? Mais je comprends surtout que finalement vous souhaitez l'immobilisme et on se demande si les Lensois ne seraient pas un peu ravis de le savoir.

Merci beaucoup.

(propos inaudibles – sans micro de Monsieur CLAVET)

Monsieur ROBERT :

Alors pour la gestion de la ville, on va revenir sur la deuxième délibération. Souvenez-vous que la Chambre Régionale des Comptes nous a, là aussi, donné un satisfecit dans la façon dont on gérât la ville. C'est un point.

Derrière, l'ambition qu'on doit avoir pour la ville, ce sont les délibérations que vous avez prises avec nous pour certaines, pour d'autres en vous abstenant – et on pourra en tirer les conclusions qu'on souhaite - à la fois sur l'accompagnement des associations, sur l'accompagnement de la population, sur le pouvoir d'achat, sur l'accompagnement des projets qu'on a dans les quartiers, que ce soit l'E.R.B.M. ou l'A.N.R.U..

Quand on travaille sur le temps long, un budget, ça se prépare. Sur ce type de projet, le temps de le mettre en place et d'avoir la dépense constatée dans notre budget, on n'est pas sur le même exercice forcément. Si on prend la cité 4 où on était avec le Préfet la semaine dernière, en accompagnement de l'A.N.R.U. sur les espaces publics, on est à plus de 30 millions d'euros. Vous voyez la cité 12/14, aujourd'hui à la fois avec des travaux de l'Agglo sur l'assainissement mais aussi au niveau des travaux de la ville - et vous y étiez, donc vous ne pouviez que le constater - avec l'inauguration du parc de la Trieuse, on est là aussi sur des aménagements réalisés par la ville, sur le budget de la ville.

Donc aujourd'hui, quand on se projette sur « qu'est-ce qu'on veut faire pour la ville de demain ? » On a présenté, comme l'a dit Monsieur GHEYSENS, un programme et un projet à la population qui complétait et qui, en même temps, poursuivait nos engagements précédents, notamment liés au pouvoir d'achat et notamment la baisse de la taxe foncière sur cette année.

Et sur ce budget aujourd'hui, vous êtes capable en deux conseils de dire tout et son contraire, c'est-à-dire de déplorer un emprunt de 17 millions d'euros dans la séance précédente et aujourd'hui de vous satisfaire qu'on ne fasse pas cet emprunt parce qu'on a vendu BOLLAERT sur lequel vous n'êtes pas en phase avec la vente. Voilà.

Donc on arrive à tourner un peu là-dedans. Aujourd'hui, nous, on a une stratégie qui est une stratégie financière, qui est une stratégie au service d'une ambition politique. Et c'est ce qui est traduit dans ce budget supplémentaire qui vient là aussi, après avoir constaté la gestion, la bonne gestion, l'excédent dégagé l'année dernière, réattribuer sur les politiques, sur les priorités que la majorité a souhaité mettre en avant.

Monsieur CLAVET puis Madame CORRE.

Monsieur CLAVET :

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais réagir quand même d'abord à l'argument qui était celui des transports gratuits. Non, ce n'est pas gratuit, ça a été financé avec l'argent et les impôts des habitants de la CALL et d'ailleurs, c'est un investissement qui a mis la CALL dans une situation un peu compliquée puisque, évidemment tout le monde le sait ici, la CABBALR nous a d'ailleurs retiré 6 millions d'euros. Donc si vous voulez, on ne peut pas à dire à la fois que c'est un succès quand ça plombe à la fois le budget d'investissement de la CALL qui, de mémoire, a été divisé par deux à cause notamment un, du manque à gagner de la CABBALR et deux, de la gratuité des transports.

Ensuite je rappelle que vous avez peut-être cette année enfin baissé le taux communal de la taxe foncière. Or, vous êtes le président de la CALL qui a augmenté à deux reprises la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères.

Et ensuite, quant à l'autre intervention, c'est sûr que Monsieur LANNOY ne va pas cracher dans la gamelle parce qu'il faut dire qu'avec le Cubana Bar, vous avez bien bouffé dans la gamelle pendant des années. Et c'est sûr en tout cas qu'on ne mord pas la main qui nous nourrit, Monsieur.

Monsieur ROBERT :

Écoutez, il y en a d'autres qui ont eu des prises de position alors qu'on les a bien nourris aussi - je peux vous donner les chiffres et c'est public - sur des prestations qui ont été réalisées, y compris dans les centres sociaux, et qui, après, ont dit qu'il y avait trop de social à Lens. Mais sur ça, on n'a pas forcément la même lecture.

Vous êtes fâchés avec les chiffres parce que la CABBALR, ce n'est pas 6 millions d'euros, c'est 9 millions d'euros par an. Mais bon, je peux comprendre qu'on ne soit peut-être pas à 3 millions d'euros près quand on compte ça au niveau du budget de L'État et que quelque part votre position au niveau national fait que cette année, on a en cumul 1,7 millions d'euros de plus de CNRACL à payer au niveau de la ville, et que, en même temps-là - vous parliez de l'agglo - la taxe sur les activités polluantes fait qu'on a une augmentation de 7 millions d'euros de la facture au niveau de l'agglo. Donc il faut être cohérent, quand on nous baisse nos recettes et quand on nous augmente nos dépenses par des taxes au profit de l'État, au bout d'un moment, la collectivité a des difficultés aussi à pouvoir faire face à ses obligations.

On met donc au vote le budget supplémentaire.

Ah Madame CORRE, pardon. Excusez-moi, j'avais oublié.

Madame CORRE :

Simplement, moi, quand j'entends Monsieur CLAVET, je me dis juste qu'on ne peut pas présenter la ville de cette façon et l'aimer en même temps. Donc vous n'aimez pas cette ville, vous la présentez de la façon la pire qui soit possible. Vous participez à un « Lens bashing » qui est juste insupportable à entendre et qui ne correspond pas - qui correspond peut-être à votre avis et l'avis des personnes qui vous suivent - nécessairement à la majorité des gens à Lens.

Donc arrêtez de parler au nom de tous les Lensois de cette manière. C'est juste insupportable de présenter la ville de cette façon. Donc ça, il va falloir arrêter parce que c'est pire que mieux. En fait, vous parlez de l'attractivité de la ville, vous-même vous la plombez avec vos discours.

Par ailleurs, comment on peut être à la fois pour le stationnement gratuit et contre les transports en commun gratuits ? Elle est où la cohérence là-dedans ? Parce qu'il y a beaucoup de gens qui n'ont pas les moyens d'avoir une voiture, alors à la limite ils préfèrent ne pas payer le bus plutôt qu'on mette le stationnement gratuit partout en ville. Et je rappelle que quand même dans cette ville le stationnement est gratuit dans la majorité des rues. Donc, il faut arrêter les discours complètement aberrants.

On n'a pas le même projet de société que vous, c'est normal, vous êtes pour la répression plutôt que la prévention. Donc tout ce qui est culture, tout ce qui est éducation, ça vous passe au-dessus de la tête, c'est ce que vous avez émis comme idée, là. Tout le conseil municipal, c'est ça, c'est de dire « il nous faut des bilans chiffrés ». Oui, c'est sûr. Ah, élever le niveau, ce n'est pas votre sujet. Votre sujet, c'est d'armer les gens, c'est de cliver les gens, c'est de monter les citoyens les uns contre les autres et c'est de dénigrer le travail des agents du service public.

On défend le service public dans cette ville et ce que vous faites là, c'est juste simplement scandaleux, sans parler de dire des choses fausses.

(propos inaudibles – sans micro de Monsieur CLAVET)

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET et ensuite Monsieur LANNOY.

Monsieur CLAVET :

Voyez-vous, Madame, parfois je peux me désoler quand je m'écoute, mais en tout cas quand je vous écoute, je me console parce que sortir autant d'énormités... Mais je comprends, on sait très bien que vous n'avez pas le niveau en tout cas, mais ça ce n'est pas un souci. Mais voyez-vous, quand vous dites que « je parle au nom de tous les Lensois », en tout cas je parle à 48 % des Lensois comme, vous, vous parlez aux 50 % des Lensois qui ont voté pour vous alors ce n'était pas la peine de hurler, ne vous inquiétez pas, on vous entend et je vous rassure, j'aime LENS mais ce que je n'aime pas, c'est simplement vous, c'est tout.

Monsieur ROBERT :

Allez Monsieur LANNOY pour revenir peut-être sur le sujet mais c'est facile de dénigrer, c'est plus difficile de faire des propositions.

(propos inaudibles – sans micro de Monsieur CLAVET)

Monsieur LANNOY :

Je vais faire très vite et très calmement, il y a des choses que je ne peux pas vous laisser dire, Monsieur CLAVET. Effectivement, on n'est pas d'accord mais à un moment donné, il faut avoir un peu de respect pour vos interlocuteurs et respecter les débats, c'est important. Je ne pense pas vous avoir attaqué personnellement un jour dans nos débats.

Simplement, moi, j'aimerais comparer vos mots « manger dans la gamelle ». J'appelle ça de l'engagement, Monsieur, j'appelle ça du bénévolat parce que sauf preuve du contraire, je n'ai jamais rien gagné.

(propos inaudibles – sans micro de Monsieur CLAVET)

Monsieur LANNOY :

Laissez-moi parler, Monsieur, encore une fois, le respect des débats c'est celui-là, c'est de laisser parler son interlocuteur. Je vous laisse parler, Monsieur, je vous laisse parler donc je terminerai.

(propos inaudibles – sans micro de Monsieur CLAVET)

Monsieur LANNOY :

Voilà, je vous réponds tout simplement « manger dans la gamelle », c'est de l'engagement, c'est du bénévolat. Je ne pense pas que vous connaissiez.

(propos inaudibles – sans micro de Monsieur CLAVET)

Monsieur ROBERT :

Allez, on met...

(propos inaudibles – sans micro de Monsieur CLAVET)

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET, vous pouvez arrêter ? Vous dites des bêtises plus grosses que vous, enfin arrêtez les conneries, quoi. Allez, on met au vote la délibération n° 43 sur le budget supplémentaire.

Votes « pour » : 30. Merci.

Abstentions : on n'en a pas.

Votes « contre » : 9.

Le budget supplémentaire est adopté.

Monsieur le Maire est revenu dans la salle après le vote de la délibération n°42 et a repris la présidence du Conseil Municipal pour la délibération n° 43.

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour..... 30

Contre..... 9 (M. Serge DE SCHEPPER, Mme Isabelle COROENNE, Mme Frédérique LAUWERS, Mme Virginie ZAVODSKI, M. Jonathan PONTHEU, M. Bruno CLAVET, Mme Marie MAY, M. Alexis AUDANT et M. Maxime OZOG)

Abstentions..... 0

Monsieur ROBERT :

C'est bien, parce que derrière, ceux qui votent « contre » viennent quand même aux manifestations qui sont organisées pour les inaugurations des différents équipements. Donc, ça montre bien là aussi une certaine cohérence.

(propos inaudibles – sans micro de Monsieur CLAVET)

Monsieur ROBERT :

Il y en a peu mais vous êtes là quand même.

Allez, la délibération n° 44, c'est Monsieur BILLEBAULT.

QUESTION N° 44

FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2026

(Rapporteur : Mickaël BILLEBAULT)

Monsieur BILLEBAULT :

Merci, Monsieur le Maire.

« Finances - subventions aux associations - année 2026 » : considérant que les associations reprises dans la délibération participent au développement de la vie locale en organisant des actions à visée citoyenne, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions pour un montant total de 78 850 € et d'autoriser la signature d'avenants aux conventions conclues entre la ville de Lens et l'OVL (l'Orchestre à Vents de Lens de l'harmonie municipale), et la ville de Lens et le Comité d'Œuvres Sociales du personnel de la ville de Lens et du CCAS, sachant que la commission Finances a donné un avis favorable.

Merci.

Monsieur ROBERT :

Merci. Pas de remarque ?

La délibération n° 44 est adoptée.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 45, c'est Madame AIT CHIKHEBBIH.

QUESTION N° 45

FINANCES – CRECHE SUZANNE LACORE – APUREMENT DE LA REGIE

(Rapporteur : Fatima AIT CHIKHEBBIH)

Madame AIT CHIKHEBBIH :

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un apurement de la régie. Le déficit de régie est constitué par un écart négatif entre la comptabilité et la caisse. Ce déficit de 150 € doit être constaté dans la comptabilité au moyen d'une délibération du Conseil municipal qui fait office de justification comptable. S'agissant de la perte financière, elle est supportée par la ville.

La commission Finances a émis un avis favorable.

Monsieur ROBERT :

Parfait. Pas de remarque ?

C'est adopté.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

Et la dernière délibération, la n° 46, c'est Monsieur GHEYSENS.

QUESTION N° 46

FINANCES – CREANCES IRRECOURABLES

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Monsieur GHEYSENS :

Merci, Monsieur le Maire.

Mes très chers et très estimés collègues, cette délibération nous propose d'admettre en non-valeur et en créances éteintes, des recettes que le comptable public n'est plus en mesure de recouvrer malgré l'ensemble des démarches engagées.

Il s'agit d'un montant limité de 1 467,39 € de créances éteintes, liées notamment à des situations de liquidation ou de surendettement parce que derrière ces dossiers, il y a parfois des entreprises en difficulté ou des personnes confrontées à des accidents de la vie – je pense à une perte d'emploi, une séparation - beaucoup plus qu'à une volonté de ne pas payer.

Je voudrais saluer à ce stade le travail des agents de la DGFIP qui mettent en œuvre toutes les procédures de recouvrement avant de parvenir à cette conclusion.

Il nous est donc proposé de constater cette réalité comptable dans un souci de sincérité des comptes et de confiance dans le travail accompli par le comptable public et les agents publics.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur ROBERT :

Merci. Pas de remarque ?

La délibération est adoptée.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

L'ordre du jour est épuisé.

Merci à toutes et à tous de votre présence. N'oubliez pas de vous hydrater avec cette forte chaleur, parce que vous allez ressortir, il va faire très très chaud. Et pour celles et ceux qui n'ont pas encore signé les registres, attendez d'avoir signé le registre avant de partir.

QUESTION N° 47 QUESTIONS ORALES

Aucune question orale.

La séance est levée à 16 heures 05.

Le Maire,

Sylvain ROBERT



Le secrétaire de séance,

Mickaël BILLEBAULT